



Commission Européenne

**CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRES 2013 – LOT N°1 :
DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE**

EuropeAid/132633/C/SER/multi

Contrat Cadre 2015/371230/1

**Analyse d'économie politique (PEA) des filières de
l'arachide et du riz**

Sénégal

Rapport Final

Préparé par:

***Steev Lynn, Chef d'équipe
Ibrahima Hathie, Agroéconomiste***

Mai 2016



Cette assistance technique est financée par
L'Union Européenne



L'assistance technique menée par CARDNO
Emerging Markets UK

DONNEES CLES

Intitule du projet: Analyse d'économie politique (PEA) des filières de l'arachide et du riz

Prestataire de service: CARDNO EMERGING MARKETS (UK) LTD
Adresse Oxford House, Oxford Road, Thame, Oxon, OX9 2AH, UK
Phone +44 1844 216500 Fax +44 1844 261593
Web www.cardno.com/emergingmarkets

Gestionnaire de projet : Boubacar Kanouté

Bénéficiaire: Délégation de l'Union Européenne au Sénégal

Date démarrage/ finalisation: 01/02/2016 – 22/04/2016

Lieu principal de la mission: Dakar, Delta du fleuve Sénégal et Bassin arachidier (conformément aux TDR)

LISTE DE DIFFUSION

Destinataire	Copies	Format
Délégation UE au Sénégal	1	Copie électronique
Délégation UE au Sénégal	10	Exemplaires imprimés

REMERCIEMENTS

La mission tient à remercier de l'appui continu du personnel de la Délégation de l'Union Européenne et le personnel des institutions nationales de parties prenantes.

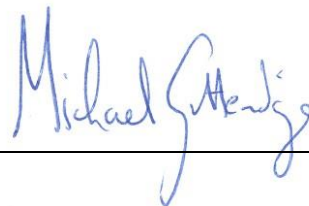
Qualité du rapport contrôlée par

Directeur de Projet Prestataire Contrat Cadre

Signature:



Signature:



Ce rapport est financé par l'Union Européenne par l'intermédiaire de la Commission Européenne et il est présenté par AETS pour la Commission Européenne. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission Européenne.

Rapport Final– Mai 2016

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
TABLE DES ILLUSTRATIONS	VII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	IX
1 LA FILIÈRE RIZ.....	1
1.1 Les principaux acteurs en présence	1
1.2 Une mise à jour de la filière	6
1.3 Problèmes constatés.....	6
1.4 L'idée de la subvention de la vente.....	9
1.5 La commercialisation du riz local par les importateurs	10
1.6 Le stock de sécurité alimentaire	10
1.7 Des exemples positifs dans la filière riz	10
1.8 Recommandations et argumentaires	11
2 LA FILIÈRE ARACHIDIÈRE	17
2.1 Les principaux acteurs en présence	17
2.2 La reconstitution du capital semencier.....	20
2.2.1 Des organisations de producteurs de semences confrontées à des défis structurels	20
2.2.2 Les distorsions et effets d'éviction des semences « tout venant ».....	20
2.2.3 La capture des subventions sur les semences par les opérateurs et les gros producteurs.	21
2.2.4 La faiblesse des structures publiques chargés d'accompagner la reconstitution du capital semencier	21
2.3 La collecte / commercialisation	23
2.4 L'ouverture du marché aux exportations de graines d'arachide	24
2.4.1 Les principales caractéristiques du marché de l'arachide et de ses dérivés	25
2.5 Autres défis : sous-équipement, dégradation des sols et aflatoxine	28
2.5.1 Le sous-équipement des exploitants	28
2.5.2 La dégradation des sols	29
2.5.3 Le problème de l'aflatoxine	29
3 CONCLUSIONS.....	31
ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES	41
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS AU DEBRIEFING DU 17 FÉVRIER 2016	45
ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DE VALIDATION DU 22 MARS 2016... 47	
ANNEXE 5 : TERMES DE RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES.....	51

Liste des Abréviations

ACEP	Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production
AFD	Agence Française de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base
BAD	Banque Africaine de Développement
BNDE	Banque nationale de développement économique
CASL	Compagnie agricole de Saint-Louis
CMS	Crédit mutual du Sénégal
CNT	Entreprise Coumba Nor Thiam
CAIT	Complexe Agro-Industriel de Touba
CCPA	Cadre de concertation des producteurs d'arachide
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGER	Centre de Gestion et d'Economie Rurale
CIRIZ	Comité Interprofessionnel de la filière Riz sénégalais
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNIA	Comité national interprofessionnel de l'arachide
COPEOL	Compagnie d'Exploitation des Oléagineux
COORDEC	Coopérative Rurale pour un Développement Concerté de Koungheul
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DA	Direction de l'Agriculture
DAPSA	Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles
DISEM	Direction des Semences
DUE	Délégation de l'Union Européenne
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
FED	Fonds Européen de Développement
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Bassin de L'Anambé
FNOPTS/T	Fédération nationale des organismes privés stockeurs et transporteurs
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIPA	Groupements inter-villageois de producteurs d'arachide
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
OP	Organisations de Producteurs
OPS	Opérateurs Privés
PAMECAS	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et de Crédit Au Sénégal
PCE/USAID	Projet croissance économique de l'USAID
PEA	Analyse d'Economie Politique
PIN	Programme Indicatif National
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PPP	Partenariat Public Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPROSENER	Réseau des Producteurs des Semences Nerica
RESOPP	Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal
RNCPS	Réseau national des coopératives de production de semences

SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta, du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Faleme
SAPCA-EGAS	Société d'approvisionnement, de production et de commercialisation agricoles des ententes des groupements associés du Sénégal
SEDAB	Sahélienne d'entreprise de distribution en agrobusiness
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
UNAOPSE	Union nationale des opérateurs privés semenciers
UNCAS	Union nationale des coopératives agricoles du Sénégal
UNIS	Union nationale interprofessionnelle des semences
USAID	US Agency for International Development
USDA	United States Department of agriculture
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal
WAO	West African Oil

Liste des tableaux

Tableau 1: Un aperçu des opposants de l'émergence.....	32
Tableau 2: Réformes et soutien de la part des acteurs – Filière riz	33
Tableau 3: Réformes et soutien de la part des acteurs – Filière arachide	34
Tableau 4 : Priorisation des recommandations – Filière riz	35
Tableau 5: Priorisation des recommandations – Filière arachide	36
Tableau 6: Les parties prenantes dans la mise en œuvre des recommandations	37

Table des illustrations

Figure 1:Le cycle des subventions sur les intrants	2
Figure 2:Le tuyau des subventions et ses pertes	8
Figure 3: Subvention au prix de l'urée et bénéfices dans la filière Riz Irrigué	9
Figure 4 : Principaux acteurs de l'exportation de graines d'arachide et circuits	24
Figure 5: Chine, importations d'huile d'arachide.....	26
Figure 6: Chine; importations de graines d'arachide	26
Figure 7:Sénégal, exportations d'huile d'arachide	27
Figure 8: Sénégal, exportations de graines d'arachides	27

Résumé Exécutif

Ce rapport est basé sur l'hypothèse que l'Union Européenne, et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF), s'engagent à accompagner le gouvernement du Sénégal dans ses efforts pour atteindre les objectifs qu'il a fixés dans son Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) dans les filières riz et arachide. Ces deux filières ayant déjà fait l'objet de plusieurs études techniques, la présente étude vise plutôt les aspects politiques et économiques, et en particulier les enjeux ouverts ou obscurs qui déterminent le degré de la faisabilité des solutions techniques proposées ici et ailleurs. Cette étude est réalisée au début de l'année 2016, deux ans après la conception du PRACAS, et moins de deux ans avant la date limite (2017) fixée pour l'autosuffisance en riz et la production d'un million de tonnes d'arachide par an.

Les objectifs du PRACAS et les ressources à allouer pour leur réalisation

Dans la filière riz, dès 2017 le Sénégal devrait produire 1,6 millions tonnes de paddy, soit 1 millions de tonne de riz blanc, suffisant pour satisfaire les besoins de la population et contrer les importations. Soixante pour cent de cette production doit provenir des zones irriguées, dont un surplus pour nourrir les centres urbains, pendant que le riz pluvial fournira les 40% restants pour rendre le monde rural autosuffisant en riz. Pour ce faire, l'Etat a calculé des coûts de 424,7 milliards de FCFA (648 M€), dont 10% pour les semences, 45% pour la subvention d'engrais, 33% pour l'aménagement des terres, 9% pour les équipements, et 3% pour l'appui technique et la formation. Quarante pour cent de ces fonds sont attendus des sources externes (PTFs), 25% de l'Etat, et le reste des investissements privés de la part des producteurs et des fournisseurs de produits et de services.

Les chiffres correspondants pour la filière arachide sont un objectif de 1 million de tonnes de graines produites en 2017, basé sur une amélioration des rendements de 977 kg/ha jusqu'à 1,35 T/ha et une optimisation de la filière. Cet objectif sera atteint grâce à une reconstitution d'un capital semencier de qualité certifiée, une meilleure utilisation des paquets technologiques (intensification), l'amélioration de la mécanisation et la formalisation des relations d'affaires entre industriels et organisations de producteurs. Au-delà de l'engagement souhaité des producteurs multiplicateurs de semences, l'Etat entend privilégier, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER), la promotion de la semence certifiée en matière de subvention aux producteurs d'arachide. Le MAER veillera également à la transparence et la bonne gouvernance en matière de commerce de graines et de semences afin d'obtenir des prix compétitifs pour les semences certifiées et d'améliorer la compétitivité globale de la filière (PRACAS, pp.30-33). Le coût global pour cette optimisation est calculé à 92 milliards de FCFA (140 M€), dont 59% pour la reconstitution du capital semencier, 30% pour la subvention d'intrants, et 11% pour la subvention du matériel agricole.

Un aperçu du progrès actuel

Les agences gouvernementales qui fournissent les statistiques (DAPSA, SAED, SODAGRI) ont donné le chiffre de 917 371 T de paddy produit en 2015, soit 57% de l'objectif du PRACAS. Hors, les sources non-officielles consultées pour ce rapport ont estimé la production à environ 600 000 T, ou 37% de l'objectif. Ces sources sont les unions de producteurs, les industries de transformation, les importateurs de riz blanc, et d'anciens responsables agricoles du gouvernement. Leurs estimations sont basées sur leurs vues de la production, les ventes de paddy, et les importations du riz par rapport à la consommation nationale. Contrairement aux agences officielles, ces sources n'ont pas de motifs pour exagérer la production, et le fait que le plan de la DAPSA pour l'amélioration de la collecte de statistiques n'a pas encore été mis en œuvre, fait qu'il n'y a pas actuellement un moyen scientifique pour résoudre l'écart entre l'estimation officielle et celles des autres acteurs.

Un autre point saillant est le pic de production du riz pluvial. Il n'existe pas un registre de la production, mais les sources comme l'ISRA affirment avoir constaté une production extraordinaire, au moins égale à la production du riz irrigué en 2015. Les raisons données par l'ISRA sont l'arrivée à temps des semences et de l'engrais, une bonne pluviométrie, et les effets des conseils techniques aux producteurs en zone pluviale. Vu que l'engrais est très peu utilisé pour le riz pluvial (et selon la SODAGRI l'engrais aurait peu d'effet grâce à la fertilité des sols), et le fait que les projets comme Naatal Mbay PADAER, PAPSEN, et PPDC ont promu les semences de qualité en Casamance, on doit supposer que ces sont les variétés améliorées qui commencent à avoir leur effet. Si c'est le cas, on peut anticiper une croissance durable de la production du riz pluvial, et donc le besoin éventuel d'une industrie de transformation.

Faisabilité et défis

Outre les représentants des services officiels, aucune des sources interrogées pour cette étude n'estime que les objectifs seront atteints en 2017. L'autosuffisance en riz prendra au moins 4 ans (d'ici 2020 ou après). Dans la filière arachide la période et la faisabilité même des buts sont moins sûres¹. Les entretiens menés par l'équipe font état de rendements réels estimés à environ 800 kg/ha en 2015.

Le problème des statistiques

De manière générale, toute déclaration relative au succès des objectifs fixés par le PRACAS est sujette à caution, du fait du manque de statistiques fiables, un problème récurrent de l'agriculture sénégalaise. Les données émises par l'état (DAPSA, SAED, SODAGRI etc.) sont basées sur des prévisions d'emblavures, la vente de semences, et autres outils estimatifs, qui ne sont pourtant pas une mesure concrète de la production. Dans ces conditions la tendance de l'Etat de vouloir publier des données encourageantes peut jouer sur ces estimations, ce qui peut contribuer au large écart observé entre les statistiques officielles et celles des autres acteurs de la filière. Ce problème est déjà reconnu par la Direction de l'Analyse, de la Prévision, et des Statistiques Agricoles (DAPSA), qui depuis 2014 a préparé un Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR) avec l'appui de la FAO. Ce plan n'a pas été financé par le MAER. Le Ministère de Finance l'a donc transmis aux PTF externes, en attente d'une suite. Le PSSAR prévoit une « modernisation de la collecte » des données agricoles, et déjà l'utilisation des images satellitaires pour raffiner les estimations de la production a été testée. Des statistiques fiables étant nécessaires pour une programmation efficace et un bon ciblage des ressources, l'éventuel succès du PRACAS devra être validé à travers cette amélioration des statistiques.

Les contraintes techniques

Le PRACAS suppose une campagne de riz d'hivernage égale à celle de contre-saison dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS), et presque le double à Anambé. Actuellement la saison hivernale est peu utilisée, même dans les zones les mieux développées. Les contraintes sont les suivantes :

- La difficulté pour les producteurs de rembourser le crédit de la contre-saison assez rapidement pour en obtenir un deuxième crédit pour l'hivernage ;
- L'état des pistes de production lors de l'hivernage qui empêche l'entrée dans le champ pour épandre les intrants et récolter la production ;

¹ Alors que le gouvernement annonce une production record de 1 121 000 tonnes en 2015, la plupart des acteurs (producteurs, huiliers, exportateurs) indiquent que les résultats réellement atteints sont loin de ce compte. En considérant une consommation domestique de 255 000 tonnes (USDA) et un cumul des achats de l'industrie et des exportateurs de 305 996 tonnes au 17/4/2016 soit un total de 560 996 tonnes, on est loin des performances annoncées même en prenant en compte les semences estimées à 110 000 tonnes par la Direction de l'Agriculture.

- Le déficit de services mécanisés, qui empêche la récolte à temps à la fin de la contre-saison et la préparation de la terre pour l'hivernage ;
- Le manque d'aires de séchage et de stockage ;

Pour le riz pluvial les contraintes sont autres :

- Le système de production de semences certifiées n'a pas encore atteint la plupart des zones de production même si des progrès notables ont été enregistrés;
- Les petits producteurs sont réticents aux risques associés à l'adoption de nouvelles variétés et de nouvelles pratiques qu'ils ne maîtrisent pas ; avant d'adopter des méthodes modernisées de production, il leur faut des assurances agricoles pour atténuer le risque de mauvaises récoltes dues aux facteurs agro-climatiques ;
- Les petits producteurs manquent de service mécanisé adapté à leur échelle, ex : des motocolteurs et des faucheuses pour la moisson ;
- Le manque d'aires de séchage et de stockage constitue une limite à la production ;

Pour l'arachide :

- L'accès aux semences de qualité est limitée et rendu compliqué par l'utilisation de graines tout-venant comme les « semences écrémées » ;
- Le manque d'organisation de la filière ralentit son développement ; la contractualisation de la production pourrait faciliter l'accès au crédit pour les producteurs et garantir l'approvisionnement aux industriels/huiliers ; les exportateurs de graines pourraient également s'engager ;
- L'accès au crédit pourrait ensuite faciliter l'utilisation de services de labour, soit par la culture attelée, soit par des équipements adaptés à l'échelle de la production ;
- Le sous-équipement est un enjeu majeur aussi bien pour les semis (semoirs) que les opérations post-récoltes (criblage, stockage). Les tracteurs ne sont pas toujours la priorité compte tenu de la petite taille des exploitations.

L'efficacité des efforts d'appui gouvernemental

Le gouvernement met à la disposition des producteurs des produits à des prix subventionnés dont l'objet est de promouvoir l'adoption d'un paquet d'intrants et de services susceptibles d'augmenter la productivité des exploitations familiales². Ces produits correspondent normalement à un itinéraire technique de production qui est vulgarisé par l'ANCAR et par des projets d'accompagnement. Le principe des subventions est souvent critiqué par les économistes et par les fournisseurs privés d'intrants non-subventionnés qui dénoncent les distorsions dans l'approvisionnement, ainsi que le découragement du développement des canaux privés durables de fournitures. D'autres personnes, notamment les producteurs, approuvent les subventions, mais demandent à jouer un rôle dans les décisions concernant l'approvisionnement. Ils suggèrent une structuration alternative, notamment des subventions sur la vente du produit cultivé.

Quelle que soit la structuration des subventions, et les acteurs impliqués dans leur gestion, il existe des problèmes de ciblage et de transparence dans leur acquisition et leur distribution. On observe souvent des quotas alloués à des non-producteurs, qui ne sont pas en mesure de les utiliser pour une meilleure productivité agricole. Dans certains cas tous les résidents d'une commune sont ciblés, même s'ils n'ont pas de terre ou s'ils ont d'autres occupations

² La subvention consentie par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du programme agricole est encadrée par des circulaires prises par le MAER à la veille de chaque campagne agricole. Celles indiquent notamment (i) la composition et les missions des comités de supervision, de contrôle, de suivi des opérations de mise en place et de cession des intrants agricoles ; et (ii) la fixation des différentes catégories de semences, des types d'engrais et leur niveau de subvention.

(ex : commerçant, artisan) ; la distribution vise aussi des résidents qui ne sont plus sur place. Il s'agit donc d'une absence de ciblage. Dans d'autres cas des politiciens ou des marabouts utilisent leur influence au niveau local (ex : prêts d'urgence pour la soudure) pour faire pression sur les producteurs afin qu'ils rendent leurs quotas individuels d'engrais ; les personnes puissantes collectent et embarquent ainsi l'engrais dans des camions gros-porteurs pour la vente en ville, en empochant les recettes. Souvent des quotas élevés sont alloués à des « grands producteurs » qui sont en réalité des personnalités puissantes des domaines de la politique ou la religion au lieu de l'agriculture, qui commercialisent les semences et/ou l'engrais à leur profit personnel.

La pratique d'agréer un seul fournisseur d'intrants par département crée des monopoles locaux, où les producteurs sont contraints de s'approvisionner chez l'opérateur agréé, quels que soient les prix appliqués. Les producteurs rapportent que les fournisseurs obtiennent le marché sur la base d'un prix supposé, mais qu'après l'avoir gagné, ils augmentent les prix. La subvention sur les intrants est de 50% à 60%, donc la hausse du prix est supportée par le producteur et par l'Etat. De leur côté, les fournisseurs arguent des longs retards dans le versement des subventions par l'Etat, qui durent de quelques mois à deux ans, la durée de l'agrément officiel. Ils sont donc obligés de prendre des mesures pour couvrir les coûts occasionnés par ces délais, par exemple l'intérêt sur les dettes. Un marché plus ouvert, avec plusieurs fournisseurs et peut être des bourses locales d'intrants, pourrait rationaliser la distribution et introduire une mesure de concurrence pour limiter les coûts aux producteurs.

Les semences d'arachide sont affectées par un autre problème, où des graines ordinaires achetées à bas prix (100 à 125 F/kg) sont revendues à l'Etat sous le label « semences écrémés », au même prix que les véritables semences certifiées (250 à 300 F/kg). Non seulement ces fausses semences donnent des résultats agronomiques décevants, mais les subventions appliquées font gaspiller des milliards de FCFA de l'Etat. Cette pratique est détaillée ci-dessous dans la section arachide. Alors que ces actions et leurs auteurs sont généralement connus dans un milieu local, ils sont protégés par une ambiance d'impunité. Ces cas illustrent comment les ressources allouées par l'Etat pour augmenter la productivité agricole n'atteignent pas les effets escomptés.

Concernant le matériel agricole, on observe souvent que son efficacité est restreinte par une mauvaise adéquation entre les besoins et les conditions des producteurs d'un côté, et l'offre des équipements subventionnés de l'autre. En général les producteurs ont des idées bien précises concernant leurs besoins, qui varient selon les sols, les cultures, la taille de leurs parcelles, leur budget, et leur connaissance de la performance des différentes marques et modèles des machines. Jusqu'à présent le processus de sélection des fournisseurs et du matériel à subventionner n'inclut pas suffisamment l'avis des producteurs. L'Etat propose des tracteurs Valtra, par exemple, alors que les producteurs préfèrent la solidité des Massey-Ferguson ou International Harvester ; les tracteurs qui arrivent sont à 4 cylindres, même si les conditions demandent la puissance de 6 cylindres ; les moissonneuses-batteuses à roues s'enfoncent dans les champs humides où les chenilles seraient plus appropriées. Il n'y a pas de motoculteurs ou de faucheuses pour les petites parcelles. L'Etat opte ainsi pour une offre homogène, malgré la diversité des conditions qui existent au Sénégal. Le fournisseur est choisi malgré l'absence d'un bon réseau de service après-vente ou de fourniture de pièces de rechange, avec comme résultat que les machines tombent en panne et sont abandonnées. Dans ces exemples le choix centralisé du matériel a pour effet d'émousser l'impact des subventions sur la productivité.

Les acteurs de ces deux filières signalent aussi des cas où des producteurs qui étaient sur le point d'acheter des équipements sans subvention ont finalement fait marche arrière quand ils ont appris que l'Etat préparait une nouvelle distribution de matériel subventionné. C'est une illustration de l'effet négatif des subventions sur le développement de la filière. A l'inverse grâce au projet PCE/USAID, il existe maintenant un canal durable d'acquisition du

matériel agricole à l'aide du crédit-bail, financé par des banques privées comme Locafrique et la Banque Nationale du Développement Economique (BNDE). Cette méthode d'achat a fait la preuve de son adaptabilité à plusieurs zones et plusieurs cultures, et elle a l'avantage de permettre le choix individuel de la technologie par chaque producteur ; on peut donc questionner la nécessité et l'utilité des subventions à la fourniture de matériel agricole.

L'industrialisation des filières

L'autosuffisance en riz suppose l'adoption du riz sénégalais par les consommateurs urbains. A présent 50% à 70% du paddy est transformé dans de petites ou de moyennes unités. Le riz blanc ainsi produit ne répond pas aux attentes de qualité des consommateurs habitués au riz importé : il est de calibre irrégulier et contient des impuretés comme la poussière, des coques, des cailloux, etc. En outre les grossistes s'approvisionnent par centaines de tonnes, un volume qui est rarement disponible chez les petites et moyennes unités. Seules des industries modernes sont capables de fournir la quantité et la qualité nécessaire pour approvisionner le marché urbain. Des investisseurs privés s'installent toutefois dans la vallée du fleuve Sénégal. La société CASL crée une usine de 100 000 T/an à Ross Béthio, et les entreprises Coumba Nor Thiam (CNT) et Naxadi Deret à Thiagar et Mbodj et Frères à Rosso produisent et transforment déjà à des niveaux relativement élevés. Il y a de bonnes perspectives que l'offre de paddy et les capacités de transformation vont s'accroître de façon plus ou moins synchronisée. Si les autres zones arrivent à produire un surplus à transformer, en Casamance par exemple, il y aura lieu d'y localiser des usines aussi.

L'arachide a été industrialisée depuis les temps coloniaux, mais les changements économiques récents à l'échelle mondiale ont diminué la rentabilité de la production d'huile d'arachide au Sénégal. Les bas prix de l'huile de palme et de l'huile de soja ont provoqué une vague d'importation d'huile pour le marché domestique, tandis que les exportateurs de graines d'arachide pour la transformation en Chine ont contribué à rendre l'approvisionnement en matières premières des usines sénégalaises plus difficile. Les exportateurs peuvent en effet proposer des prix plus élevés du fait de l'attractivité du marché chinois (qui offre actuellement des prix élevés) alors que l'industrie locale ne peut être compétitive avec les prix proposés³. L'instabilité de l'offre sénégalaise d'huile brute menace la position du Sénégal sur le marché international, notamment ses niches en Europe. Pour que la trituration et le raffinage aient un futur au Sénégal, il faut revoir les conditions internes d'approvisionnement et de fonctionnement de la filière. Si des considérations politiques empêchent la reconstitution et la recomposition de cette industrie ou en amoindrissent son ampleur, le résultat risque d'être sa disparition. Le poids de la SUNEOR (« *too big to fail* ») et l'hésitation de l'Etat à procéder à une restructuration radicale faisant disparaître les maillons non rentables avec des mesures d'accompagnement constituent une menace sérieuse pour la stabilité de la filière arachidière.

Les actions éventuelles à prendre

Plusieurs des recommandations offertes dans ce rapport sembleront audacieuses dans un contexte de sensibilité politique. Les auteurs ne sont pas naïfs ; ils sont conscients des risques politiques encourus par les acteurs qui cherchent à résoudre ces mêmes problèmes. Toutefois la mise en œuvre des recommandations présentées dans le présent rapport requiert que les forces favorables aux réformes au sein du gouvernement du Sénégal et chez ses partenaires techniques et financiers fassent cause commune face aux bénéficiaires des pratiques rétrogrades, car ceux-ci n'abandonneront pas leurs sources de profit sans réagir.

³ Des usines comme COPEOL et WAO ont dû exporter des graines d'arachide vers la Chine cette année afin de maintenir un niveau minimum d'activités.



1 La filière riz

1.1 Les principaux acteurs en présence

- **Les organisations de producteurs**

Les unions hydrauliques : Dans la riziculture irriguée du delta du fleuve Sénégal et à Anambé, ce sont les organisations de producteurs qui assurent le fonctionnement des périmètres irrigués non-gérés par la SAED. Elles existent depuis 1993 quand la SAED leur a cédé la gestion des périmètres. A la base, on trouve des GIE de quelques dizaines de producteurs chacun, regroupés en unions locales, puis en grandes unions de plusieurs milliers de producteurs. Les unions collectent les redevances auprès des membres pour financer l'opération et l'entretien de l'infrastructure hydraulique. Certaines unions bénéficient de matériel agricole subventionné par l'Etat, grâce auquel elles fournissent des services à leurs membres. Elles gèrent aussi la distribution de l'engrais subventionné.

Dans la haute vallée à Podor, Dagana, et Matam on trouve des coopératives de producteurs.

Les réseaux de producteurs du riz pluvial. En Casamance il existe des réseaux de riziculteurs établis et encadrés par plusieurs projets (ex : Kisal-Patim, COOPAD, et ASOLUCER). Ces réseaux offrent non seulement des services financiers et technologiques aux membres ; mais leur prêtent aussi des parcs d'équipements (tracteurs, batteuses). En principe la prestation de services technologiques est rentable, mais les réseaux font toujours appel aux projets pour l'acquisition de nouveau matériel.

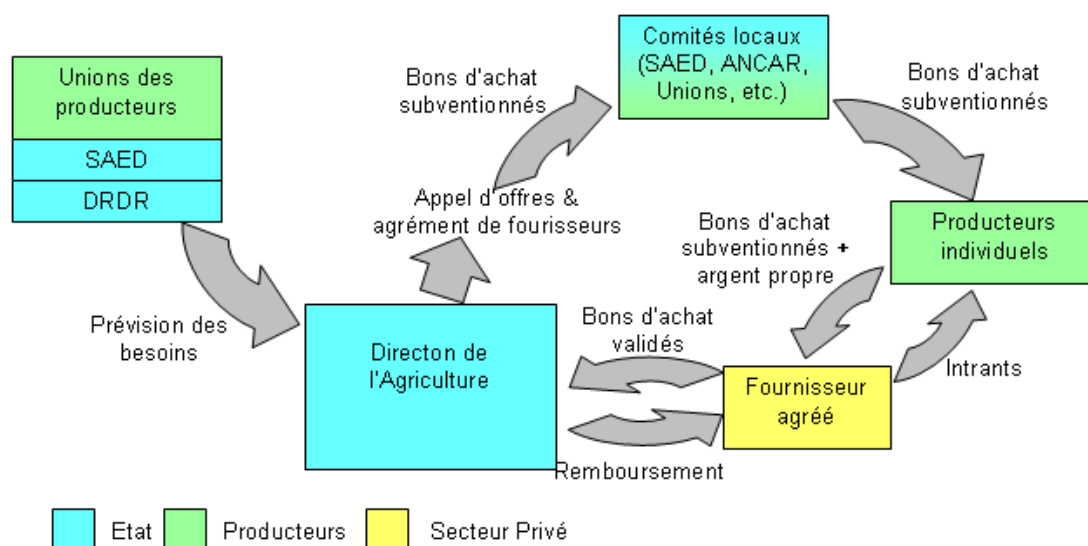
Les GIE de producteurs. Ces sont les organisations de base des producteurs de riz. Ils sont composent les unions hydrauliques et les réseaux cités ci-dessus. Hormis ces réseaux, dans la riziculture pluviale et de subsistance, les GIE sont souvent l'unique niveau d'organisation des producteurs. Les GIE locaux sont les représentants des producteurs dans les accords tripartites avec les banques et les rizeries. Ils relient aussi les producteurs avec les encadrants de l'Etat et des projets. Certains offrent des services financiers simples, comme les tontines ou les caisses villageoises d'épargne et de crédit. Les GIE les plus avancés gèrent l'approvisionnement des intrants et la commercialisation du paddy pour les membres.

- **Les structures d'appui de l'état**

La Direction de l'Agriculture. Le bras agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural possède des antennes régionales, avec à leur tête les Directeurs Régionaux du Développement Rural (DRDR). C'est la DA qui gère les subventions agricoles.

Chaque année, bien avant la campagne, le SAED avec les chefs de service départementaux du DRDR et les bureaux des unions de producteurs, font un recensement des besoins en intrants, selon la superficie de chaque producteur et son intention de planter. Cette prévision des besoins est envoyée à la Direction de l'Agriculture, qui lance un appel d'offres, dont le résultat est l'agrément d'un fournisseur dans chaque département ou zone. Lorsque l'attributaire du marché présente l'engrais, la qualité est en principe testée dans un laboratoire à Dakar. Les subventions se font sous forme de bons d'achat, qui sont distribués aux producteurs ciblés en descendant la hiérarchie administrative –gouverneurs des régions, préfets de départements, jusqu'aux sous-prefets et maires de communes. Des commissions locales sont chargées de la distribution des bons ; ces commissions sont composées de représentants de la SAED, de l'ANCAR, et des présidents des unions de producteurs, entre autres. C'est un travail bénévole. La livraison des intrants est déclarée par un bordereau. Les commissions locales informent les producteurs de l'arrivée des intrants et des bons, souvent par SMS ou par communication interpersonnelle. Les producteurs viennent récupérer leurs bons, avec les visas du sous-préfet et de la DA attestant que les quantités correspondants aux producteurs individuels sont correctes. Le producteur amène ses bons au fournisseur agréé de sa zone pour faire l'achat. A la fin de la campagne la commission locale établit un procès-verbal ou compte rendu de la distribution. Les quantités non-vendues sont soustraites des subventions et deviennent des stocks ordinaires.

Figure 1:Le cycle des subventions sur les intrants



Le système pour les équipements est similaire, mais avec certaines différences. Les unions de producteurs font leurs demandes ; elles sont privilégiées devant les privés, qui bénéficient des subventions seulement après la satisfaction de la demande des unions. L'état subventionne 50 à 60% du prix d'achat ; le reste est payé par l'acquéreur, en espèces ou à crédit. La banque applique un taux bonifié d'intérêts de 7,5%, négocié par l'état. La SAED fixe les normes et les caractéristiques des engins à acheter, et elle lance l'appel d'offres.

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal (SAED). La SAED est une société étatique dont la fonction est le développement et l'exploitation des terres irrigables dans le delta. Elle est responsable de l'aménagement des terres (nivelage, digues, canaux, stations de pompage), et participe à la distribution de l'engrais et du matériel agricole subventionnés.

L'Institut Sénégalais de la recherche agricole (ISRA). Actif dans plusieurs filières, l'ISRA participe pour le riz à la recherche agronomique (en partenariat avec Africa Rice), et par son programme de Corridors Céréalières, qui cible les grandes zones de production (pour le riz c'est la vallée du fleuve Sénégal, le bassin d'Anambé, et le riz de plateau en basse Casamance). Agence de l'état, l'ISRA garde les semences de pré-base des variétés améliorées et les vend aux multiplicateurs agréés pour la production de semences certifiées. Les centres de riziculture de l'ISRA sont depuis longtemps mal-financés et sous-équipés, mais au cours du projet PCE l'USAID a livré de nouvelles technologies de conservation, de multiplication, et d'analyse des semences de riz.

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR). C'est le service public d'encadrement agricole, chargé de la formation technique des producteurs. L'ANCAR a un réseau d'animateurs ruraux qui possèdent une connaissance des productions et des ressources naturelles et humaines dans leurs zones. Mais faute de personnel et de ressources (tels que les moyens de déplacement), l'ANCAR est souvent incapable de fournir la formation technique aux producteurs, surtout pour le riz pluvial.

- **Les organisations autonomes d'appui**

Le Comité Interprofessionnel de la filière Riz sénégalais (CIRIZ). Le CIRIZ regroupe toutes les familles d'acteurs de la filière, dont les producteurs, les rizeries, les commerçants et les importateurs, et les fournisseurs d'intrants et de services. C'est le CIRIZ qui fixe chaque année le prix de référence du paddy (125 F/kg en 2016). Après avoir été paralysé par des problèmes d'organisation et de conflits d'intérêt interne dans les années 2000, le CIRIZ a subi à partir de 2012 un processus de réorganisation, appuyé par l'USAID et l'AFD. Aujourd'hui il y a une rotation régulière du bureau, parmi d'autres mesures, pour assurer la transparence et une gestion démocratique. Le CIRIZ manque encore de moyens d'autofinancement pour s'autonomiser de l'appui des projets. Il étudie la possibilité de prélèvements sur le paddy et le riz blanc commercialisés, mais pour justifier des prélèvements il faut pouvoir démontrer une utilité aux acteurs de la filière sous forme de services concrets, qui n'existent pas actuellement. Les dirigeants du CIRIZ travaillent sur le développement de ces services et un plan budgétaire pour le fonctionnement de l'interprofession à long terme.

Africa Rice est un institut régional de recherche agronomique, basé à Abidjan avec des antennes dans plusieurs pays ouest-africains. Il a appuyé l'ISRA dans le développement de nouvelles variétés performantes et adaptées aux différentes conditions agro-climatiques au Sénégal, notamment les variétés NERICA et Sahel.

Le GIE des Techniciens Agréés. C'est un réseau d'inspecteurs de la production de semences certifiées autorisés par la DRDR. Les inspecteurs visitent les champs de production trois fois durant la campagne pour vérifier que les conditions requises soient respectées par les semenciers. Leur visa, l'inspection et des tests de germination aux centres de triage sont nécessaires pour la certification des semences. L'inspection des champs est financée par des frais payés par les semenciers.

Le Centre de Gestion Economique Régional (CGER). C'est un GIE autonome, mais il a presté ses service à certains projets financés par l'USAID et l'AFD, entre autres. Il forme les groupements en matière de gestion financière, et il fonctionne comme un auditeur des comptes des GIE de producteurs dans les accords tripartites de financement. Les frais payés par les GIE financent en partie l'opération du CGER.

L'Union nationale interprofessionnelle des semenciers (UNIS). Les multiplicateurs agréés de semences sont regroupés dans des groupements locaux et dans quatre unions régionales. L'UNIS n'est pas limitée aux semences de riz. Elle coordonne les commandes de la part de ses membres de semences de base produites par ISRA, planifiées en cycles de trois ans.

- **Les rizeries**

Cinquante à soixante-dix pourcent du paddy de la vallée du fleuve Sénégal est décortiqué dans des mini-rizeries et par des décortiqueuses villageoises. La proportion qui est transformée dans des industries modernes est toutefois en croissance rapide.

Les rizeries industrielles. Elles ont des capacités annuelles de transformation au delà de 50 000 T de paddy. Les plus anciennes sont de capital national : Coumba Nor Thiam, Mbodj & frères, Naxadi Deret ; elles sont rejointes dans les dernières années par Vital Agro-Industries, Terral, CASL, entre autres. De nouvelles constructions sont en cours. Ces industries garantissent les crédits aux producteurs dans les accords tripartites avec les banques, et elles fournissent du riz blanc de haute qualité aux grossistes dans les villes.

Les mini-rizeries transforment moins de 50 000 T par an de paddy, mais la qualité n'est pas suffisante pour le marché de Dakar. Leur plus grand marché traditionnel est à Touba. Ils font souvent prestations de service, en décortiquant du paddy acheté par des commerçants pour le revendre ailleurs après le décortilage. Ils sont payés en espèces ou en nature. Les décortiqueuses villageoises alimentent quant à elles la consommation locale.

- **Les institutions financières**

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Dans la vallée, la CNCAS prête des fonds de campagne aux producteurs, sous garantie de la part des rizeries, pour l'achat des intrants et le paiement des prestataires de services et des redévances hydrauliques.

La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE). Une nouvelle banque fondée en 2014 avec un capital tenu à 25% par l'état et 75% par le privé. Dans la filière riz la BNDE finance la commercialisation du paddy et du riz blanc, l'achat de matériel agricole, et en principe la construction de magasins, même si le premier prêt dans ce sens n'est pas encore réalisé. Elle ne fait pas de crédit-bail.

Locafrique. Il s'agit d'une agence de financement et de crédit qui intervient dans plusieurs domaines, et pour laquelle l'agriculture constitue un champ d'accroissement. Le mécanisme utilisé le plus souvent avec les véhicules et les équipements agricoles est le crédit-bail. Les articles les plus populaires sont les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, et aussi quelques camions de transport. Le projet PCE/USAID a développé le crédit-bail pour le matériel agricole au Sénégal en partenariat avec Locafrique, et plus récemment la SAED en a adopté le modèle.

- **Les fournisseurs privés d'intrants et de matériel**

Il y a des nombreux fournisseurs d'intrants agricoles – Agrophytex, SEDAB, Tropicasem, Niayes Sarrault, Louis Dreyfus. Dans la filière riz il s'agit surtout de l'urée, qui est vendue avec et sans subventions. Chaque biennium des fournisseurs uniques sont choisis par appel d'offre pour chaque zone. dans le Département de Dagana en 2016 par exemple c'est la SEDAB. en 2015 il s'agissait de Gaston Mbengue de Louga. Le fait que l'état prenne quelques mois, jusqu'à deux ans pour rembourser les fournisseurs pour les ventes subventionnées, exclut les entreprises qui n'ont pas les moyens financiers de supporter la dette entretemps.

Les semences de riz ne sont pas subventionnées, et en tout cas la chaîne d'approvisionnement ne passe pas par le secteur privé en général. C'est l'ISRA qui fournit les semences de pré-base, et les riziculteurs eux-mêmes font la multiplication. Néanmoins, le projet PCE/USAID (devenu Naatal Mbaye) a réussi à intéresser la société SEDAB à la production et la vente de semences de riz ; par le biais d'un PPP, la SEDAB a produit 3000 T de semences en 2015, avec une capacité éventuelle de 6000 T par an.

Les fournisseurs du matériel agricole. Ils vendent aussi avec et sans subventions – tracteurs, moissonneuses-batteuses, camions. Les appels d'offres pour les gros lots à importer et à distribuer par la Direction de l'Agriculture attirent des fournisseurs internationaux, comme la société Valtra du Brésil et John Deere des États-Unis. Dans le passé l'achat des gros lots d'équipements d'un fournisseur étranger sans une présence permanente au Sénégal a causé des problèmes d'entretien et de manque de pièces de rechange.

Les achats non-subventionnés, y compris ceux qui sont financés par le crédit-bail, passent par des fournisseurs locaux comme Carrefour Automobile, la CFAO, Matt Force, etc. Il s'agit d'achats individuels et non de lots.

De plus en plus des fournisseurs internationaux montent une présence permanente au Sénégal ; John Deere, par exemple, a des représentants à Dakar.

- **Les prestataires de services champêtres**

C'est une catégorie d'acteurs qui est encore peu développée au Sénégal. Ces sont des propriétaires de matériel agricole qui gagnent leur vie en faisant prestations de services de labour, de récolte, de battage, etc. S'ils sont producteurs, ils exercent ce métier en deuxième lieu. Actuellement les prestataires de services qui existent sont principalement des riziculteurs, dont les responsabilités champêtres les empêchent d'employer leurs équipements au maximum pour les prestations. Les visionnaires de la filière disent que dans

le futur, pour augmenter la production, il faudra des prestataires de services qui investissent dans les équipements pour les mettre à la disposition de nombreux producteurs.

- **Les importateurs du riz.**

Dans un passé récent, l'appétit sénégalais pour le riz blanc était satisfait principalement par des importateurs, tels que le Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye, NEGODIS, SENCOM, etc. Avec le PNAR ces importations sont à réduire éventuellement à zéro ; des réductions sont déjà imposées sous forme de quotas calculés en fonction de la production nationale croissante – les importations sont autorisées seulement à mesure que le riz local ne satisfait plus la consommation. Pour compenser les importateurs, qui occupent une position puissante dans le monde commercial sénégalais, l'état a conseillé qu'ils s'occupent de la commercialisation du riz local. Les importateurs, de leur part, disent qu'ils trouvent difficilement des quantités importantes de riz local. Les rizeries affirment avoir déjà suffisamment de liens commerciaux avec les grossistes, et ils n'ont pas besoin d'autre intermédiaire.

- **Les grossistes et les distributeurs du riz blanc**

Il y a une population de commerçants sénégalais qui assurent l'achat, la distribution, et la revente en gros du riz blanc, tant pour le riz local que pour le riz importé. Ils achètent auprès des importateurs et des rizeries de la vallée pour revendre dans les grands centres urbains. Certains achètent le paddy brut auprès des GIE de producteurs pour le faire transformer dans les mini-rizeries avant de vendre le riz blanc. C'est d'habitude les grossistes qui paient le transport.

1.2 Une mise à jour de la filière

La filière riz connaît un développement encourageant même s'il est rare de trouver quelqu'un qui croit que le pays atteindra l'autosuffisance en 2017 ; les estimations sur ce point vont au-delà de quatre ans, c'est-à-dire en 2020 ou après. Cependant grâce aux efforts combinés de l'ISRA, l'ANCAR, Africa Rice, et des différents bailleurs de fonds, il existe maintenant des systèmes capables de faciliter l'autosuffisance en riz, par exemple :

- la production et la certification de semences de variétés à haute performance ;
- une solution au problème éternel du crédit agricole sous forme d'accords tripartites de production contractualisée entre banques, producteurs, et industries ;
- la multiplication de services mécanisés par l'acquisition de matériel agricole grâce aux contrats de crédit-bail.

Ces innovations sont encore loin de couvrir tout le territoire national, mais elles passent déjà d'un stade de développement à un stade de déploiement progressif. Malgré ces progrès, certains efforts et ressources mis à la disposition du développement de la filière riz sont utilisés de façon inefficace, et parfois même gaspillés.

1.3 Problèmes constatés

Des problèmes existent mais ceux-ci ne sont pas de nature à freiner le développement de la filière ou de gêner l'investissement privé. On peut signaler les faits suivants, concernant en premier lieu les intrants.

Le manque de planification

Les subventions sont envisagées comme une solution permanente, ce qui pèse sur les ressources de l'Etat. L'idée dominante est que les mêmes producteurs auront toujours droit aux intrants subventionnés, ou en d'autres termes, que la production n'est fondamentalement pas rentable sans appui externe, or ce n'est pas du tout le cas dans la filière riz : la production de riz selon l'itinéraire technique recommandé s'est démontrée largement rentable. Le président d'une union hydraulique à Pont Gendarme, a par exemple calculé les coûts de la production à 350 000 FCFA par hectare, tout compris (tracteur, semences, engrais, eau, moissonneuse-batteuse, intérêts sur crédit, assurance agricole, etc.). Le rendement moyen étant de 5 à 7 T/ha à une valeur de 125 FCFA/kg, le bénéfice net est de 275 000 F/ha ou plus. Selon cette même source, la subvention sur l'urée vaut 52 500 F/ha. Pour une culture si rentable, la subvention permanente des intrants est difficile à justifier.

Les subventions devraient être vues comme un investissement temporaire, qui permet au producteur à petite échelle ou aux moyens restreints d'améliorer ses pratiques et de s'autonomiser dans un délai défini, pour que l'Etat dirige ensuite ses ressources vers d'autres bénéficiaires.

Plusieurs bureaux de l'Etat, projets, et bailleurs parlent d'une extension de la riziculture irriguée du delta plus en amont, vers Podor et Matam, où elle est encore caractérisée par la subsistance et la production à petite échelle. Les nouveaux aménagements et la formation technique étant en cours, il y a une opportunité d'utiliser les subventions pour inciter à l'adoption du paquet technique par les nouveaux initiés. Cette approche peut être répliquée à Anambé et dans les rizières pluviales et sur le plateau en Casamance et dans le sud-est. Après quatre ans, la Direction de l'Agriculture pourra sélectionner une nouvelle cohorte, et prolonger ainsi son appui à la filière. A terme le jour arrivera où les subventions sur la production du riz n'auront plus d'utilité.

L'échec des mesures de transparence

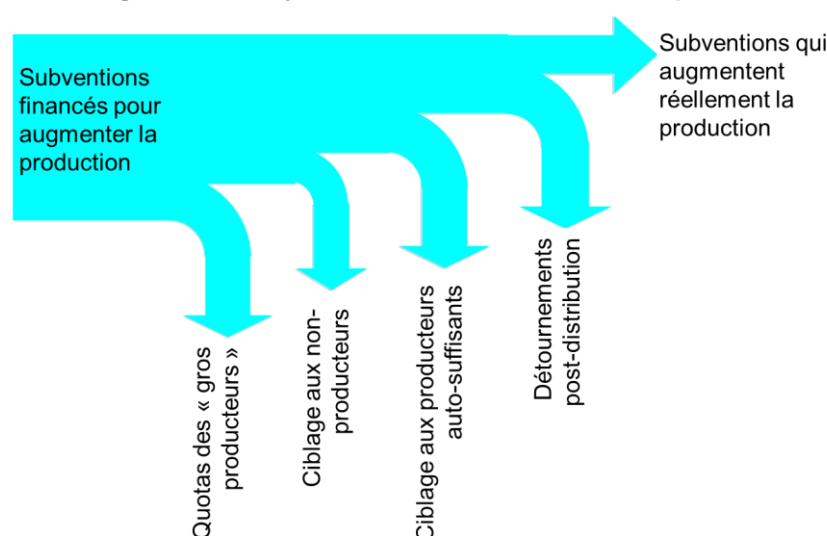
Des systèmes ont été mis en place pour assurer la bonne gouvernance des subventions. La sélection de fournisseurs se fait par appel d'offre public. Un producteur est autorisé à recevoir ses intrants subventionnés seulement après l'obtention de visas auprès du Conseil Rural, de la SAED, et du sous-préfet, dont l'objectif est de vérifier que la personne possède un terrain et qu'il emblave le nombre d'hectares qui correspond à son lot d'intrants. L'expérience sur le terrain montre néanmoins les faiblesses de ces mesures.

Les producteurs, qui ne sont pas impliqués dans les appels d'offres bien qu'ils en soient les bénéficiaires, sont sceptiques par rapport à la sélection des fournisseurs, redoutant des faveurs échangées pour l'octroi du marché. Ils aimeraient avoir un rôle dans la définition des spécifications, ainsi que dans l'identification des fournisseurs.

A l'autre bout de la chaîne, la vérification des bénéficiaires a peu de sens dans la mesure où les parties peuvent être complices les unes avec les autres. Le détournement des intrants ne favorise pas les véritables producteurs, mais ces derniers ne sont pas en mesure de défendre leurs intérêts, impuissants qu'ils sont face aux politiciens et aux marabouts. Pour que la transparence soit imposée au niveau local, il est nécessaire que les producteurs aient une organisation solidaire, et soient conscients de leurs droits et des mesures à leur disposition pour défendre ces droits.

Malgré ces problèmes, la subvention par l'Etat du matériel agricole est généralement appréciée par les acteurs de la filière comme un moyen (entre autres) de multiplier la disponibilité des services mécanisés qui s'avèrent critiques pour atteindre les objectifs fixés dans le PRACAS.

Figure 2: Le tuyau des subventions et ses pertes



La prévalence des agendas politiques sur les activités techniques et économiques

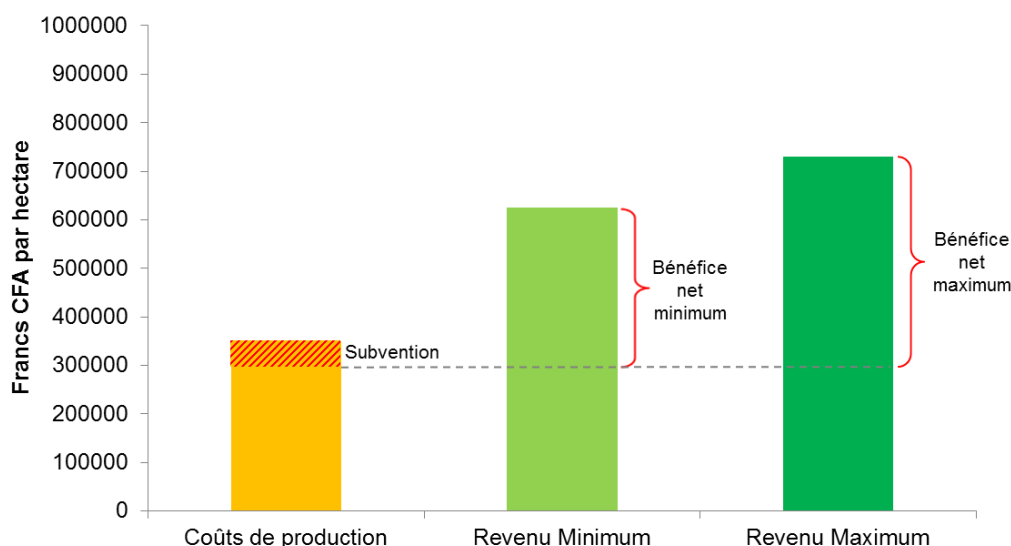
Les problèmes liés à la distribution des subventions aux non-producteurs sont déjà mentionnés ci-dessus. Une autre forme d'ingérence des agendas politiques dans les décisions techniques est visible à Anambé, où le gouvernement précédent avait obligé la Fédération de Producteurs du Bassin d'Anambé (FEPROBA) à céder des rizières à un groupe de Baye Falls pendant la saison sèche, quand ces terres sont d'habitude en jachère. Le gouvernement avait aussi fait pression sur la CNCAS pour le décaissement de prêts de l'ordre de 300 millions de FCFA pour la mise en valeur. Les Baye Falls n'ont pas produit, les prêts n'ont pas été remboursés, et la dette a pénalisé la FEPROBA, car la CNCAS ne voulait plus offrir de crédit aux producteurs du bassin de l'Anambé. Même avant la cession des terres et du crédit, les membres de la FEPROBA savaient que cette affaire n'avait pas de sens, mais le gouvernement de l'époque n'a pas laissé le choix.

La pérennité du CIRIZ (l'interprofession de la filière riz) n'est pas assurée

Le président du CIRIZ avoue que l'interprofession devra s'autofinancer à long terme par des prélèvements sur les ventes de paddy et de riz blanc et sur l'approvisionnement en intrants. Le problème en ce moment est que l'interprofession n'offre pas les services capables de justifier ces prélèvements auprès de ses membres. Le président demande une assistance technique pour la conception et le développement de tels services et d'un schéma budgétaire.

Pourquoi les riziculteurs commerciaux irrigués n'ont pas besoin de subventions

Figure 3: Subvention au prix de l'urée et bénéfices dans la filière Riz Irrigué



Notes : Source des chiffres Madiop Niang, Président, Unions Hydraulique de Pont Gendarme ; « 350 000 coût total de production sur 1 ha ; rendements 5 à 7 T/ha ; prix de vente de paddy 125 000 FCFA/T ; 350 kg/ha d'urée à 250 FCFA/kg, subventionnée à 60%.

Le graphique ci-dessus montre que les riziculteurs commerciaux sont rentables et sûrs d'acheter les intrants, même sans aucune subvention. Subventionner ce genre de producteur est donc une mauvaise utilisation des ressources de l'Etat.

1.4 L'idée de la subvention de la vente

Certains représentants des organisations de producteurs s'expriment en faveur d'un système alternatif pour mettre fin aux mauvaises pratiques dans l'approvisionnement en intrants : la subvention de la vente. Dans ce système les subventions sur les intrants seraient remplacées par une part du prix de vente du paddy subventionné par l'Etat. C'est-à-dire, si le prix du paddy est fixé à 125 F/ha par le CIRIZ, l'Etat paie 25 F/kg pour que le producteur vende à 100 F/kg. La réduction du prix pourrait rendre le riz sénégalais plus compétitif par rapport au riz importé.

La faiblesse de ce système reste toujours le ciblage à la base – Comment assurer que les vendeurs qui réclament les subventions sont les producteurs du paddy ? Comment éviter la revente à plusieurs reprises d'un même stock, ce qui aurait aussi l'effet de gonfler les statistiques de la production ?

Un autre problème est le découplage entre la subvention sur la vente et l'investissement dans la productivité de la part du producteur. La subvention baisse le prix à l'acheteur, mais le prix au producteur reste inchangé, donc il n'y a pas d'incitation à investir davantage dans les intrants et les services nécessaires pour améliorer les rendements.

1.5 La commercialisation du riz local par les importateurs

Une autre politique du PRACAS est la restriction de l'importation de riz en faveur du riz local. En le faisant, l'Etat veut convertir les importateurs de riz asiatique en grossistes du riz sénégalais. Ces importateurs ont une certaine puissance grâce à leur rôle de fournisseur de la principale denrée alimentaire au Sénégal. Si cette stratégie réussit, elle peut réduire l'opposition des importateurs à la stratégie de la substitution du riz local pour les importations. Toutefois certains transformateurs assurent être déjà branchés sur le réseau des grossistes dans les villes, et qu'ils n'ont pas besoin des importateurs. Ces derniers deviennent un intermédiaire de trop.

1.6 Le stock de sécurité alimentaire

Chaque année entre mai et août le CSA achète quelques 25 000 tonnes de riz blanc pour la distribution aux familles nécessiteuses en hivernage, et aussi lors des fêtes religieuses. Il n'y a pas de séparation du riz destiné à ces deux fins. L'achat se fait par le biais d'appels d'offres où le moins disant est toujours un importateur. Ceci met le gouvernement dans la situation contradictoire de promouvoir la consommation du riz sénégalais alors que lui-même achète le riz importé.

Cette état de fait constitue un problème pour les bailleurs de fonds dans la mesure où ils sont appelés à soutenir ce stock. Dans ce cas, deux solutions immédiates sont claires :

- Au minimum, les denrées d'urgence doivent être séparées de celles destinées aux fêtes ;
- Les appels d'offres devraient limiter la participation aux rizeries locales ;

D'ailleurs, selon FEWS.net, le Sénégal ne figure pas parmi les pays à risque de famine, et les prix du riz sont plus ou moins stables depuis la crise de 2008. Les bailleurs sont fondés à se poser la question de consacrer leurs ressources à d'autres activités sans abandonner pour autant les familles mal nourries.

1.7 Des exemples positifs dans la filière riz

On peut citer des avancées dans la filière qui peuvent servir d'exemples pour l'extension et l'élargissement.

- Les accords tripartites entre banques, producteurs, et industries qui débloquent le crédit agricole et incluent une composante assurance agricole sont maintenant banalisés, ce qui était très innovateur au temps du projet PCE / USAID ; le modèle marche bien là où des organisations fortes de producteurs et des industries de transformation existent ;
- Le système de production de semences certifiées dans le delta a réussi au point où la SAED juge que les subventions sur les semences ne sont plus nécessaires dans la vallée ;
- Il existe des unions de producteurs dans le Département de Dagana qui sont suffisamment bien gérées pour exercer un contrôle sur les mauvaises pratiques dans la chaîne d'approvisionnement en intrants subventionnés, entre autres ;
- Les subventions des intrants dans le delta ont contribué à la professionnalisation des producteurs, qui sont capables maintenant de fonctionner sans intrants subventionnés ;
- La réussite du modèle de l'achat du matériel agricole par le crédit-bail auprès des banques privées, avec les contrats de service après-vente, a convaincu la SAED de l'adopter.

1.8 Recommandations et argumentaires

1. Le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs

Une bonne maîtrise des droits et des mesures de transparence est le moyen le plus efficace pour réduire le détournement des ressources subventionnées à la base. Une structure solide, dont les membres sont formés en matière de gouvernance démocratique et financière est la plus capable d'empêcher la manipulation et le détournement de ressources par les élites, tels que les politiciens, les marabouts, et les soi-disants « gros producteurs ». Ces mêmes organisations sont les plus capables de gérer des ventes collectives au profit des membres, l'approvisionnement en gros en intrants, la fourniture de services mécanisés et d'irrigation, etc.

La formation des OP dans les capacités de gestion est donc un des meilleurs investissements dans le secteur agricole. L'approvisionnement en intrants en gros, par exemple, réduit les coûts unitaires, et peut donc remplacer les subventions. Il est aussi plus durable.

2. La rotation des subventions

Comme mentionné ci-dessus, les subventions devraient être vues comme un investissement temporaire, qui permet au petit producteur d'intensifier la production dans un délai défini, pour que l'Etat dirige ensuite ses ressources vers d'autres bénéficiaires. Les subventions ne doivent pas être disséminées seules sans faire partie d'un programme de formation technique où l'objectif est de rendre les producteurs plus productifs, plus rentables, et autonomes. Après une période donnée, de 4 ans par exemple, cette assistance peut être réorientée vers un nouveau groupe de bénéficiaires. De cette manière un budget constant pourra toucher le maximum de producteurs dans le temps.

3. L'ouverture du marché des produits subventionnés

Pour mieux servir les producteurs qui bénéficient des subventions, les monopoles locaux créés par l'agrément d'un seul fournisseur dans chaque zone peut être dissous par l'ouverture à plusieurs entreprises. La concurrence pourrait ainsi limiter les prix demandés et laisser aux producteurs le choix d'acheter chez les plus offrants. Certains fournisseurs pourraient combiner les produits vendus avec des services tels que des conseils techniques. Pour que ce système soit efficace, l'Etat aurait à rembourser les bons soumis par les fournisseurs dans un bref délai. Après le retrait des subventions, les producteurs peuvent continuer leurs achats chez les mêmes fournisseurs.

4. La transparence

La persistance de plusieurs mauvaises pratiques est rendue possible par la dissimulation. Une solution donc est de les révéler publiquement. La liste des bénéficiaires des intrants et du matériel subventionné devrait être publiée. Tous ceux qui sont des véritables producteurs n'en ont rien à craindre. Ici la presse sénégalaise peut jouer un rôle aussi ; même si il est difficile d'afficher les listes sur des sites internet ou dans des avis officiels, leur mise à disposition aux journaux pourrait avoir l'effet souhaité.

5. L'intégration des représentants des OP dans le processus des appels d'offres et dans la sélection des fournisseurs et des produits à fournir

Ceci peut avoir deux résultats positifs – une meilleure sélection de produits et de fournisseurs, et un gain dans la confiance des producteurs envers les structures de l'Etat.

6. L'appui à la réalisation de la Plateforme Commerciale Agricole à Rosso

L'Agence de Régulation des Marchés a conçu un plan détaillé de ce centre de stockage et de commercialisation de riz et de produits horticoles de la vallée. L'Etat s'est engagé à en financer une part entre 25% et 33%. Le plan comprend plusieurs grands magasins, un grand parking pour camions, et des services en communication et transactions financières. La plateforme peut soulager une grande partie du déficit de capacité de stockage dans le delta, en plus de faciliter la commercialisation du paddy. Pour accompagner cette infrastructure, les acteurs de la filière (unions de producteurs, rizeries, tiers détenteurs) devront se concerter pour fixer un système pour sa gestion et son entretien. Le centre de commercialisation devra être intégré dans les accords tripartites entre banques, groupements de producteurs, et rizeries. La construction des magasins de stockage permettra un accroissement important de ces accords et donc de la production de riz.

7. Préconiser une hausse du tarif sur le riz importé

Dans la mesure où les pays producteurs (notamment l'Inde) favorisent leurs exportations par des subventions, le Sénégal pourrait justifier l'imposition de tarifs d'équilibrage pour protéger ses producteurs contre la concurrence déloyale. Le tarif extérieur commun de la CEDEAO prévoit un impôt de 10%, mais il existe des nombreux cas où des pays membres appliquent un autre taux sur des produits particuliers pour des raisons spécifiques. Le Sénégal peut en faire autant pour le riz importé ; il suffit pour cela de fournir une justification convaincante. Une étude des effets des subventions sur le prix du riz exporté de l'Asie pourra servir de justificatif (de telles études doivent déjà être disponibles.) Du point de vue du budget national, les tarifs sur l'importation sont une meilleure option que la subvention de la production domestique. Au lieu de créer des distorsions dans l'économie agricole locale, ils corrigent les distorsions créées ailleurs. Le CIRIZ devrait prendre en charge ce plaidoyer.

8. Une réduction ou la suspension des subventions en gros du matériel agricole en faveur des commandes individuelles

Le choix individuel par le producteur est le seul moyen d'assurer que le matériel soit bien adapté au travail. C'est pour cette raison que l'achat par crédit-bail est supérieur à la distribution étatique en termes d'impacts sur la productivité. D'ailleurs le remplacement de la subvention par le crédit est très économique pour le gouvernement, qui pourrait ainsi réorienter les ressources vers les programmes de formation cités ci-dessus. Même si la Direction de l'Agriculture décide de continuer les subventions, elles doivent accompagner des achats individuels au lieu des importations en grands lots homogènes. Ceci aurait l'effet de renforcer la chaîne d'approvisionnement privée, qui est normalement accompagnée par un meilleur service après-vente capable de maintenir les équipements plus longtemps en fonctionnement.

9. La pérennisation des installations de l'ISRA liées à la filière

Les laboratoires et les fermes de semences de pré-base à Fanaye, à Richard Toll, et à Kolda ont été nouvellement équipés par l'USAID lors du projet PCE. Auparavant, la décrépitude ou l'absence de ces installations indiquait un abandon de la part de l'Etat. Dans l'avenir, au lieu d'attendre que les PTFs financent l'entretien ou la réhabilitation périodique des sites de l'ISRA et de la DiSem, le MAER devrait produire un plan pour leur financement sur le long terme, et l'intégrer dans le budget ministériel.

10. Une assistance technique au CIRIZ pour atteindre la pérennité

Le président de l'interprofession demande une consultance d'experts pour le développement d'un programme de services aux membres (e.g. l'approvisionnement en gros d'intrants et de sacs, la fourniture de conseils techniques, etc.). Un projet de budget pourrait estimer les coûts de fonctionnement et calculer le niveau de prélèvements nécessaires pour financer le CIRIZ à long terme.

11. La consolidation dans le Delta – le déblocage de la deuxième campagne

C'est encore une minorité de producteurs dans la zone la plus équipée du pays qui emblavent leurs rizières en hivernage, alors que l'autosuffisance prévue dans le PRACAS suppose une exploitation totale de la deuxième campagne. Les raisons pour la faible utilisation de la campagne d'hivernage sont multiples, mais surtout l'impraticabilité des pistes de production en hivernage, la difficulté d'avoir un deuxième crédit avant de rembourser le crédit de contre-saison à 100%, le déficit en services mécanisés pour récolter la contre-saison et préparer l'hivernage à temps, et le manque d'aires de séchage et de stockage.

L'utilisation de la campagne d'hivernage double la production sur des terres déjà aménagées, où existent des organisations de producteurs renforcées et des liens aux rizeries et aux institutions financières. Les investissements suivants complèteraient ceux qui étaient faits auparavant pour débloquer la productivité additionnelle :

- Le bitumage ou le latéritage des pistes rurales dans les grandes zones de production, notamment entre Rosso et Débi-Tiguet, pour permettre l'entrée des intrants, la circulation du matériel agricole, et l'évacuation du paddy en hivernage ;
- Une solution négociée avec les banques pour l'octroi du crédit annuel, décaissé dans deux tranches pour les deux campagnes ; la deuxième ne sera pas conditionnée sur le remboursement total de la première, mais sera garantie, comme la première, par un contrat d'achat d'une rizerie ; la campagne d'hivernage pourra ainsi démarrer à temps, au lieu de la manquer en attendant le recyclage du crédit ;
- Un effort redoublé de promotion de ventes d'équipements, y compris des tracteurs, de moissonneuses-batteuses, des motoculteurs et des faucheuses motorisées ; les unions et les individus doivent être ciblés, avec un focus sur la prestation de services ; durant la courte période entre les campagnes de contre-saison et d'hivernage, ces équipements doivent faire l'objet d'une mobilisation organisée pour assurer la récolte, le battage et la préparation du sol ;
- Des subventions de 50% devraient être mises à la disposition de producteurs, de rizeries, et de magasiniers privés pour la construction, la réfection, et l'équipement des aires de stockage. Ces nouveaux magasins permettront l'élargissement des activités rentables, telles que la production et la transformation du paddy, donc les bénéficiaires doivent participer au financement. Ils peuvent profiter des lignes de crédit à la BNDE et à la CNCAS mises en place pour ce genre d'investissement.

12. L'extension du système intégré rizicole en amont

La Millennium Challenge Corporation a réalisé des études sur 25 000 ha aménageables dans la haute vallée du fleuve Sénégal. Des PTF comme la MCC, l'AFD, la BAD, JICA, KOICA, et la Coopération Espagnole ont investi dans la riziculture dans les zones de Podor et Matam. Le plus souvent il s'agit de l'aménagement de terres, la formation technique des producteurs et la construction de deux magasins. Pour rendre ces investissements efficaces, il faut qu'ils fassent partie d'un programme intégré comprenant les éléments suivants :

- L'aménagement de davantage de terres, selon les études réalisées par le Millennium Challenge Corporation ;
- L'installation d'infrastructures d'irrigation, par la SAED ou autres partenaires ;
- La formation des producteurs sur l'itinéraire technique de production intensifiée ;
- L'encadrement des organisations de producteurs dans les capacités telles que la gouvernance démocratique, la gestion transparente, l'administration de biens et de fonds, et la fourniture de services aux membres ;
- La formation de producteurs de semences certifiées ;
- La mise en place d'un autre centre de tri et de conditionnement de semences certifiées (comme celui à Richard Toll) ;
- Le tissage de liens entre les producteurs, les banques, et les rizeries qui permettront les accords tripartites de la production contractualisée ;
- La promotion de ventes du matériel agricole par le crédit-bail, avec l'accent sur la prestation de services mécanisés ;
- La construction de magasins de stockage de paddy, avec l'option de PPPs ;
- L'attraction d'investisseurs privés de la transformation, avec l'option de PPPs.

13. La promotion de la riziculture dans le Sud (Bassin irrigué à Anambé, riz pluvial des bas-fonds et sur le plateau)

Quatre projets sont actifs dans la riziculture : Naatal Mbay (financement USAID), PADAER (FIDA/Espagne), PAPSEN (Italie), et le PPDC (Banque Mondiale). Selon la SODAGRI, qui collabore avec le projet Naata Mbay/USAID, des améliorations ont eu lieu. Les dysfonctionnements au sein de la FEPROBA (la fédération des producteurs du bassin d'Anambé) ont été résolus et la fédération est maintenant prête à agir en tant que partenaire. Il y a une forte production de semences certifiées à Anambé. Le problème des impayés auprès de la CNCAS a été réglé et la banque fait maintenant des prêts aux semenciers. 85 000 tonnes de paddy produit à base des semences certifiées furent commercialisées en 2015 et 200 000 T sont anticipées en 2016.

Ces avances peuvent cependant cacher certaines contraintes. Par exemple, jusqu'à présent la plus grande partie du travail concerne la production de semences, et il reste à en faire bénéficier la grande majorité des producteurs de paddy. C'est notamment le cas pour le crédit et la commercialisation. L'adoption de semences de qualité par les producteurs a été facilitée par une subvention remboursable en nature, ce qui est un bon début mais qui doit encore être pérennisé par l'achat comptant dans les campagnes à venir. Il existe une bonne demande pour le riz blanc dans les villes du Sud, mais en l'absence d'industrie de transformation, il n'y a pas de moyens pour relier les riziculteurs qui produisent un surplus avec le marché urbain. Inversement, sans une bonne fourniture de paddy, il sera difficile d'attirer des investisseurs à la transformation en Casamance.

Le Sud est aussi affecté par le problème susmentionné de statistiques peu fiables car la production n'est comptabilisée à aucun niveau. Seules sont disponibles des estimations.

Le développement de la capacité de transformation est un enjeu crucial. Il faut une stratégie pour réduire les risques à la fois pour l'offre et pour la demande. D'un côté, les producteurs hésitent à investir sans une industrie prête à acheter la production, tandis que les investisseurs hésitent à se lancer dans la transformation sans une fourniture sûre de paddy. Ainsi il serait intéressant de co-financer dans un premier temps le coût de transport du paddy de la Casamance jusqu'aux usines dans le Nord, le temps de développer la production dans le Sud. Le co-financement pourrait ensuite évoluer vers une subvention des coûts d'établissement d'une industrie en Casamance. Une étude économique des deux actions peut déterminer les paramètres des PPP, par exemple le niveau de co-financement nécessaire pour inciter les privés à s'investir. Cette étude doit prendre en compte le paddy qui est déjà commercialisé au louma de Diaoubé. Une fois l'industrie de transformation établie dans le Sud, la production et les ventes du riz blanc aux populations urbaines pourront se développer progressivement.

L'activité des projets permettrait en outre de tester la capacité actuelle de la FEPROBA à cotiser et payer les coûts hydrauliques, et à fournir des services tels que la distribution de gros des intrants et la commercialisation collective du paddy. Si la fédération se montre encore faible, le développement du secteur pourra s'appuyer sur certains groupements au sein de la FEPROBA qui sont assez solides pour prendre en charge de telles responsabilités.

Hors des périmètres irrigués, la SODAGRI et ses partenaires commencent à encadrer les producteurs de riz pluvial. Le riz pluvial est beaucoup moins coûteux à soutenir, du fait qu'il ne nécessite ni aménagement, ni irrigation. Même si les rendements sont plus bas que ceux du riz irrigué, la marge bénéficiaire est souvent plus élevée. Le riz du plateau est en concurrence avec d'autres cultures, comme l'arachide, le maïs, le sésame, etc. Le choix de planter d'avantage de riz au lieu de l'arachide ou du sésame comme culture de rente dépendra en partie du marché du paddy, ce qui montre à nouveau l'importance du développement de la transformation industrielle.

La transformation jouera aussi sur l'accès au crédit. L'existence d'un ou plusieurs acheteurs officiels de paddy peut faciliter l'octroi de prêts bancaires aux producteurs, en ouvrant la possibilité d'accords tripartites en Casamance. L'inclusion de l'assurance agricole sera importante pour réduire les risques tant pour les producteurs que pour les banques.

La croissance de la filière riz dans le Sud suppose une augmentation des ressources allouées par l'Etat à sa gouvernance. La Direction de Semences et la SODAGRI ont besoin de renforcer leur personnel de terrain. Dans le cas de la DiSem au moins, une partie de ces coûts peut être compensée par les charges payées sur le contrôle de la production semencière, par exemple. Le MAER devrait planifier les modalités de la fourniture de ses services à une filière en croissance en zone pluviale, en conformité avec ses attentes de la performance de ce secteur.

La Plateforme Commerciale à Diaoubé, dont le plan est produit par l'Agence de Régulation des Marchés et le financement assuré par l'AFD et l'Etat, doit comprendre quelques grands magasins de stockage. Une fois que cet espace sera disponible pour le stockage du riz, son utilisation devra être intégrée dans les futurs accords tripartites, pour faciliter l'accès au crédit pour les producteurs du riz pluvial.

La mécanisation aussi est à développer en Casamance. Les lots d'équipements importés pour le Nord ont peu d'utilité en Casamance, où les conditions sont différentes (bas fonds, plateau) et les parcelles petites. Ici, le petit matériel - motoculteurs, faucheuses, batteuses mobiles - sera plus adapté. L'ISRA a un programme de promotion de la traction animale, avec du crédit pour l'achat de charrues etc. Comme dans le Nord, le mieux sera de laisser le choix du matériel à l'acheteur individuel, en visant les stratégies suivantes :

- Le développement d'un cadre de prestataires de services mécanisés professionnels dont ce sera l'activité économique principale; ils auront les moyens d'acheter le matériel agricole et de le valoriser en maximisant les prestations ; ils seront aussi le mieux placés pour entretenir correctement leurs équipements ;
- La promotion du crédit-bail dans le Sud ; la SODAGRI et ses partenaires devront impliquer les banques (Locafrique, BNDE, autres) et les fournisseurs d'équipements dans cette promotion, les liant aux réseaux de producteurs et de prestataires de services pour nouer des relations négoce-client. Le mieux serait d'établir des antennes de ces services dans le Sud

14. Le financement et la mise en œuvre du Plan Stratégique du Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR) de la DAPSA

La FAO et la DAPSA ont déjà investi pour créer un système pour une collecte améliorée des données concernant la production agricole. C'est normalement le travail du MAER, qui devrait donc le budgétiser annuellement. Un effort ambitieux comme le PRACAS devrait comprendre les fonctions nécessaires administratives pour son soutien, dont la collecte, l'analyse, et la publication des statistiques fiables sur la production. Il ne suffit pas de baser les chiffres de la production sur les prévisions d'emblavures, les intentions des producteurs, ou la distribution d'intrants. La DAPSA devrait aussi publier toute donnée agricole sur son site web, avec sa méthodologie de collecte, même pour les données actuelles. Au moment de la rédaction de ce rapport le site (<http://senegalma.africadata.org/fr/DataAnalysis>) est vide de données.



2 La filière arachidière

Cette section présente les principaux acteurs qui animent la filière arachide. Elle est suivie d'une analyse des principaux défis identifiés par ces acteurs.

2.1 Les principaux acteurs en présence

- **Les organisations de producteurs**

Les coopératives de producteurs de semences. Initiées grâce à l'appui de l'Union européenne, les coopératives de production de semences ont su développer leur réseau avec l'appui de l'ASPRODEB et fonctionnent de façon autonome depuis 2008. Le nombre de coopératives est passé de 10 en 2010 à plus de 40 actuellement. Elles se sont organisées en réseau national des coopératives de production de semences (RNCPS) et fournissent actuellement l'essentiel des semences certifiées d'arachide. Les coopératives sont spécialisées selon le stade de production (base, R1, R2). La première multiplication est assurée en maîtrise complète de l'eau par une coopérative au nord du Sénégal. Cette production de base est vendue à six (6) coopératives du bassin arachidier (zone pluviale). Une trentaine de coopérative s'occupe de la multiplication finale. Les coopératives interviennent également dans la collecte d'arachide d'huilerie pour leurs membres.

Le Cadre de concertation des producteurs d'arachide (CCPA). Ce réseau dispose d'une expérience avérée dans la collecte de l'arachide. Ses groupements inter-villageois de producteurs d'arachide (GIPA) sont assez dynamiques et celui de Taiba Niassene conduit une expérience intéressante de transformation locale des graines d'arachide en huile brute, pilotée par les femmes. Cette expérience souffre actuellement des prix élevés imposés par l'ouverture du marché aux exportations de graines, qui réduisent la compétitivité de l'huile produite.

L'Union nationale des coopératives agricoles du Sénégal (UNCAS). Cette organisation revendique plus de 80 000 membres dans tout le territoire national et dispose de sections villageoises de coopératives comme entités de base. Elle est néanmoins moribonde, sa structure dirigeante semble ne plus avoir d'attache avec la base. Elle n'a pas su s'adapter aux évolutions institutionnelles (dissolution Sonagraines, système carreau-usine, difficultés de financement de la campagne par les huiliers, montée en puissance des opérateurs privés). En dépit de son vaste réseau, l'UNCAS n'a pas le potentiel pour jouer un rôle majeur dans la relance de la filière.

La Société d'approvisionnement, de production et de commercialisation agricoles des ententes des groupements associés du Sénégal (SAPCA-EGAS) fédère 13 coopératives multifonctionnelles rurales situées dans 8 régions du Sénégal dont la majorité dans le bassin arachidier. La SAPCA-EGAS s'active dans l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits agricoles.

Le Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (RESOPP) comprend des coopératives rurales dont la Coopérative Rurale pour un Développement Concerté de Kounghoul (COORDEC) qui comprend 8 organisations faitières des communes de Saly Escalé, Ida Mouride et Fass Thiékène. Pour l'arachide, le RESOPP est plus actif dans la commercialisation.

Il existe également une **fédération des centrales d'achat**.

Malgré la multiplicité et la diversité des organisations de producteurs, les huiliers ont de sérieuses difficultés à assurer une contractualisation réussie pour assurer leur approvisionnement. De nombreux exemples sont cités pour étayer cette insatisfaction (WAO avec UNCAS, SUNEOR avec Forces paysannes).

- **Les huiliers/ industriels et les exportateurs**

La Suneor, issue de la privatisation de la SONACOS en 2005 est la première huilerie du Sénégal avec une capacité de trituration de 320 000 tonnes de graines coques et une capacité de raffinage de 100 000 tonnes d'huile brute. La société comprend les usines de Kaolack et Ziguinchor pour la trituration, Dakar pour le raffinage et Louga (HPS) et Diourbel d'une capacité de 30 000 tonnes mais à l'arrêt depuis les années 1990. La Suneor est confrontée à des problèmes structurels depuis plusieurs années : problèmes de gestion, difficultés d'approvisionnement en graines pour l'activité de trituration d'arachide, raffinage d'huile importée soumis à la concurrence de l'huile de palme importée, beaucoup moins chère. Récemment, face à la quasi-faillite de la société et devant l'ampleur de la dette (plus de 50 milliards de FCFA), l'Etat a décidé de reprendre la Suneor en attendant une nouvelle privatisation.

La Compagnie d'Exploitation des Oléagineux (COPEOL, ex NOVASEN), 2^e huilier sénégalais, opère dans l'activité de trituration de l'arachide et exporte principalement sur le marché chinois (70 %) où l'huile d'arachide sénégalaise est très appréciée. COPEOL envisage d'investir dans l'extraction et la détoxification des aflatoxines, ce qui lui permettrait d'exporter les tourteaux. COPEOL fait souvent appel à la société West African Oil (WAO) pour de la trituration d'huile. Celle-ci a d'ailleurs, récemment pris en charge des opérations de décorticage, vannage et triage au profit de COPEOL. Le géant agroalimentaire français SOFIPROTEOL est propriétaire de COPEOL.

Le complexe agro-industriel de Touba (CAIT) a été créé en 2004 avec l'objectif de produire de l'huile raffinée d'arachide destinée au marché sénégalais. D'une capacité de 30 000 tonnes, le CAIT a souffert, à ses débuts, des quotas fixés par l'Etat pour la subvention des industriels. Le juteux marché d'importation de l'huile de soja semblait constituer un mobile pour l'ostracisme dont a été victime le CAIT, perçu à tort ou à raison comme une sérieuse concurrence sur le marché local de l'huile. Par ailleurs, le CAIT a initié une collaboration avec l'ASPRODEB pour son approvisionnement en graines d'arachides. Du fait des difficultés actuelles d'approvisionnement, le CAIT envisage d'établir un partenariat novateur basé sur un cahier de charges pour la fourniture d'un produit de qualité par les producteurs avec, en contrepartie, un prix rémunérateur accepté par l'huilier.

West Africa Oil (WAO) est une entreprise franche d'exportation qui s'est récemment installée dans la zone industrielle de Kahone. Elle a des opérations en Amérique latine (Nicaragua) et a fait l'option d'investir au Sénégal afin de se rapprocher du marché européen. Son positionnement est essentiellement sur l'exportation d'huile d'arachide avec des possibilités d'exporter de l'arachide de bouche.

Ces quatre huiliers (industriels) sont tous des exportateurs d'huile et/ou de graines d'arachide même si la plupart (à l'exception de WAO) sont aussi impliquées dans l'importation d'huile végétale (soja, palme). Récemment, des acteurs nouveaux sont apparus dans le segment de l'exportation, notamment en exploitant les opportunités de ventes de graines dans le marché chinois.

- **Les opérateurs privés**

Ils sont présents aussi bien dans le maillon amont en tant que fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles que dans l'aval de la filière comme opérateurs privés stockeurs. Ils font partie, pour la plupart, d'organisations comme l'Union nationale interprofessionnelle des semences (UNIS), l'Union nationale des opérateurs privés semenciers (UNAOPSE) et la fédération nationale des organismes privés stockeurs et transporteurs (FNOPS/T). Les opérateurs privés constituent des acteurs très influents de la filière.

- **Les fournisseurs de crédit**

Les principaux fournisseurs de crédit de la filière arachide sont la caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), le Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et de Crédit Au Sénégal (PAMECAS), et l'Alliance de Crédit et d'épargne pour la Production (ACEP). Ils sont plutôt positionnés dans le maillon de la production. Les industriels/huiliers font recours à des partenaires différents (BICIS par exemple).

- **Les structures d'appui**

L'appui aux producteurs est essentiellement assuré par les services publics de la recherche (ISRA), du conseil agricole (ANCAR), du contrôle, de l'accompagnement (DAPSA, DA, DISEM, DRDR et SDDR). Il n'existe pas de services dédiés à la facilitation des relations contractuelles même si cette fonction aurait pu être assurée par la direction de l'agriculture et ses services déconcentrés.

- **Les interprofessions**

L'Union nationale interprofessionnelle des semences (UNIS). Après plusieurs années de crise interne, de léthargie et des velléités de scission, l'interprofession des semences a tenu, en septembre 2015, une assemblée générale de renouvellement et de relance. Ces assises ont été précédées par le renouvellement des instances des quatre zones de l'UNIS (Nord, Centre nord, Centre sud et sud). Aujourd'hui, les nouveaux dirigeants de l'UNIS s'attèlent à redynamiser la structure en remobilisant les membres et en affinant les modalités d'intervention. Si cette nouvelle dynamique réussit, l'UNIS pourrait constituer un outil important pour la reconstitution du capital semencier.

Le Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) Après une léthargie de plusieurs années, des renouvellements ont été opérés au sein de l'interprofession avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Sur le plan opérationnel, le CNIA organise, en début de campagne des réunions de concertation regroupant huiliers, opérateurs privés stockeurs et organisations de producteurs pour l'attribution de points de collecte. Au cours de la campagne, le CNIA diffuse régulièrement l'état d'avancement des opérations de commercialisation. Malgré les changements et en dépit des prélèvements opérés dans la filière pour son fonctionnement, la structure souffre encore d'un déficit de leadership et assure difficilement la régulation du secteur. Récemment le CNIA a engagé un audit organisationnel, comptable et financier dont les résultats seront exploités afin d'améliorer l'efficacité de la structure.

Les principaux défis identifiés par les acteurs concernent la reconstitution du capital semencier, le ciblage des subventions, la quasi-absence d'une régulation de la filière malgré l'intervention récurrente de l'Etat, les problèmes d'équipement et la dégradation de la collecte/commercialisation.

2.2 La reconstitution du capital semencier

Situation: Malgré les efforts importants déployés par les pouvoirs publics et les progrès réalisés, la reconstitution du capital semencier est encore loin d'être une réalité. Même s'il y a eu une progression significative de production de pré-base par l'ISRA, l'objectif de produire 40 000 tonnes de R2 à l'horizon 2017 est loin d'être atteint. Au même moment, les semences sont dominées par la production de R3 (écrémées, « tout venant ») avec une absence totale de traçabilité et une violation de la réglementation des semences (chapitre VI de la loi 94-81 du 23 décembre 1994 relative à l'inscription des variétés, à la production, à la certification et au commerce des semences et plants ; titre IV du règlement de la CEDEAO). Enfin, il faut noter la faible productivité de l'arachide surtout en rapport avec les pays concurrents, ce qui explique une marge de manœuvre étroite des acteurs de la filière par rapport à la fixation des prix et la distribution des marges.

2.2.1 Des organisations de producteurs de semences confrontées à des défis structurels

Les opérateurs et producteurs semenciers sont confrontés à deux défis majeurs :

- Le financement de la collecte de semences : les coopératives et autres organisations semencières ne disposent pas de ressources pour l'achat de semences auprès des producteurs. En conséquence, les producteurs sont obligés de vendre dans les circuits informels de l'arachide d'huilerie; ce qui provoque une déperdition des semences.
- L'approvisionnement insuffisant en engrais : Les engrais subventionnés sont distribués aux producteurs sans cibler spécifiquement les producteurs semenciers. Ainsi malgré des besoins énormes, les producteurs semenciers ne peuvent accéder qu'à de faibles quantités. Il en découle de faibles performances et des problèmes de rentabilité.

2.2.2 Les distorsions et effets d'éviction des semences « tout venant ».

Le choix de l'Etat de financer la distribution de semences « écrémées » a plusieurs conséquences :

- des problèmes de levées notés par les producteurs ;
- des « semences » qui sont plutôt destinées à la consommation du fait de leur mauvaise qualité ;
- des opérateurs, principaux bénéficiaires de la vente des semences « tout venant » ;
- des effets d'éviction sur les semences certifiées qui ne bénéficient d'aucun accompagnement ;
- des distorsions découlant d'incitations nocives au profit des opérateurs qui gagnent plus à se positionner sur les semences « tout venant ».

Remarque : Il y a eu cette année une évolution notable car l'Etat a pris la décision d'affecter exclusivement aux semences certifiées le financement de 11,5 milliards prévus pour la collecte de semences.

2.2.3 La capture des subventions sur les semences par les opérateurs et les gros producteurs.

Les subventions sur les semences, les mécanismes d'agrément et les modes de distribution génèrent des résultats souvent aux antipodes des objectifs projetés.

- Il existe un écart important entre les quantités déclarées et les quantités effectivement mises en place et cédées aux producteurs.
- Des cas fréquents de remise de numéraire ont été notés, le producteur attestant (faussement) avoir reçu le volume indiqué, tout en partageant avec l'opérateur le montant de la subvention. Plusieurs raisons expliquent pourquoi certains producteurs font ce choix.
 - Le système de distribution ne fait pas de distinction entre les producteurs et certains habitants qui n'ont pas une activité productive réelle ou qui sont en ville mais conservent leur attache au village.
 - Les difficultés économiques peuvent constituer des mobiles de vente, car certains producteurs ont souvent des difficultés à s'acquitter des 50% requis.
 - Enfin, la qualité des semences proposée pousse certains à s'en débarrasser, préférant négocier avec l'opérateur et capter une partie de la subvention.

Ces situations sont aussi repérées avec les gros producteurs qui sont le plus souvent des hauts fonctionnaires, des élus locaux ou nationaux, des leaders politiques et des chefs religieux sans réelles activités de production agricoles mais tendent plutôt à monnayer leurs quotas de semences.

La plateforme électronique conçue pour le ciblage des subventions sur les intrants et financée par la Banque mondiale devrait être mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural à travers la DAPSA. Des retards ont été notés dans l'opérationnalisation de la plateforme et de nombreux indices préfigurent de difficultés futures pour une mise en œuvre intégrale de cette réforme.

En dépit d'une stratégie claire déclinée dans le PRACAS, l'Etat peine à accompagner les producteurs semenciers (coopératives semencières, organisations de producteurs) qui disposent d'un schéma opérationnel et produisent actuellement à petite échelle. Ces organisations rencontrent des difficultés à accéder à l'engrais au profit de leurs membres. Après production, elles font la collecte et restent parfois plus de deux mois avant de payer les producteurs ; ce qui favorise une déperdition des semences.

2.2.4 La faiblesse des structures publiques chargés d'accompagner la reconstitution du capital semencier

La situation de la division des semences (DISEM) avec une quasi absence de personnel pour assurer les missions de contrôle et de certification des semences est symptomatique des problèmes aigus et multiformes que rencontre le secteur semencier (déficit de personnel à tous les niveaux, manque de moyens). La situation actuelle est incompatible avec une gouvernance correcte du secteur.

Recommandations partielles

15. Il faudrait appuyer de façon privilégiée et spécifique les OP et autres opérateurs semenciers qui respectent la réglementation et disposent d'un dispositif de suivi des producteurs (accès au financement, subventions ciblées, réduction du taux d'intérêt). Une solution possible serait de prévoir une ligne de financement dédiée pour la production et la collecte des semences (ou un fonds semencier dont le financement pourrait provenir de prélèvements sur les activités de la filière, et/ou de fonds publics nationaux et étrangers). La traçabilité des semences est un enjeu majeur. La quantité de semences certifiées produites constitue un des indicateurs clé de la reconstitution du capital semencier arachides dans le cadre de l'appui budgétaire de l'UE au Sénégal.
16. L'arrêt des subventions sur les semences « tout venant » est une nécessité impérieuse mais sa matérialisation dépend d'une forte volonté politique. Le poids politique des opérateurs, principaux bénéficiaires du système ne doit pas être négligé. Une avancée a été notée cette année avec la baisse du volume de semences « tout venant » prévu dans le programme de l'Etat. Il sera de 25 000 tonnes contre 50 000 tonnes de semences certifiées. Toutefois une bonne partie de ces 50 000 tonnes de semences certifiées est constituée de R3 alors que la législation n'autorise ce niveau de semence qu'en cas de crise ou d'urgence. C'est pourquoi, il est urgent d'engager les réformes indispensables favorisant la montée en puissance des semences de niveau R2.
17. La publication régulière de la liste des gros producteurs bénéficiaires de quotas de semences. Cela aurait un effet dissuasif important. De plus, il serait utile de contrôler si les personnes bénéficiaires des quotas ont effectivement emblavé une superficie équivalente.
18. Un effort important devrait être fait pour rendre plus transparentes (plus lisibles) les procédures d'agrément des opérateurs (semences et engrais). Le système de notification et d'agrément géré par le MAER gagnerait à être plus lisible.
19. L'opérationnalisation de la plateforme électronique contribuera sans doute à améliorer le ciblage des subventions et la transparence. Les cibles et indicateurs de l'appui budgétaire de l'UE au gouvernement sénégalais prévoient la finalisation du fichier de la plateforme comme une des conditions de décaissement de la tranche variable de 2016. Pour la tranche variable de 2017, il est prévu qu'au moins 50% des intrants agricoles sont distribués via la plateforme électronique par le ciblage des bénéficiaires.

L'Etat devrait prendre des mesures spécifiques pour doter la division des semences de ressources humaines et financières minimales afin qu'elle puisse assurer sa mission de contrôle et de certification. En outre, l'implication du secteur privé à la base (auxiliaires pour le contrôle) pourrait constituer une solution viable. C'est pourquoi, l'Etat devrait faire évoluer la réglementation afin que des mécanismes de partenariat public-privé puissent être mis en place, permettant ainsi un contrôle rigoureux et efficace des semences.

2.3 La collecte / commercialisation

Situation : La dissolution de la Sonagraines et l'établissement du système carreau-usine ont généré des perturbations importantes dont les effets les plus visibles ont été les gros impayés des producteurs. On note également la montée en puissance des opérateurs privés qui maîtrisent la filière en amont comme en aval. La privatisation de la SONACOS (SUNEOR) n'a pas apporté les résultats escomptés. Le système de collecte fonctionne théoriquement avec l'agrément des opérateurs par les huiliers et l'attribution des points de vente par le CNIA qui gère en même temps le système de fixation des prix. Parmi les impairs notés, on peut citer :

- Les achats anticipés de l'arachide par les opérateurs à des prix en deçà du prix officiel fixé par le CNIA ;
- L'achat de graines par des opérateurs au niveau des marchés hebdomadaires en violation des règles fixées par l'Etat et le CNIA (phénomène du Mbappat). En conséquence, on note un impact négatif sur les revenus des producteurs. Les opérateurs privés (OPS) sont les principaux bénéficiaires du système.
- Il existe une distance entre producteurs et huiliers ce qui renforce les intermédiaires qui captent au passage des marges importantes (officielles et officieuses du fait de comportements opportunistes) ;
- Il y a eu des tentatives souvent infructueuses des huiliers d'établir des relations contractuelles avec les OP pour assurer leur approvisionnement. Ces résultats décevants sont dus à :
 - La déconnexion entre leaders paysans et producteurs à la base pour la mobilisation des quantités requises ;
 - Les difficultés de financement de la collecte par les organisations de producteurs ;
 - La nature du produit (produit non périssable) qui facilite les ventes parallèles en cas de prix plus rémunérateurs ailleurs.

Recommandations partielles

1. Accompagner les huiliers dans la contractualisation avec les producteurs. Les tentatives de contractualisation initiées par les huiliers pour assurer leur approvisionnement en arachide ont produit des résultats assez décevants dus en partie à l'insuffisance des incitations proposées aux producteurs (accès au crédit intrants ; prix rémunérateur). L'on devrait apprendre des expériences dans des filières comme la tomate, le riz et le maïs dans une moindre mesure, avec leurs accords tripartites (acheteur, producteur, banque)⁴. L'Etat ou un projet pourrait accompagner ces trois acteurs à négocier un cahier de charge contenant les spécifications nécessaires à la mise en œuvre de l'accord.
2. Sensibiliser et renforcer les capacités des producteurs afin d'avoir des interlocuteurs crédibles pour la consolidation et la vente aux huiliers. La majorité des OP signent avec les huiliers mais ne sont pas capables de respecter leurs engagements. La consolidation de productions émiettées de nombreux petits producteurs est un défi qui ne peut être relevé qu'avec un renforcement de capacités de ces organisations en plus des incitations susmentionnées. Si les OP parviennent à assurer la livraison directe, cela leur permettrait de rémunérer davantage leurs membres avec la marge de collecte qui est actuellement de 14,2 FCFA/kg. A défaut, une bonne animation à la base pourrait faire émerger des GIE de producteurs qui seraient alors agréés à des points de collecte de leur zone d'influence.

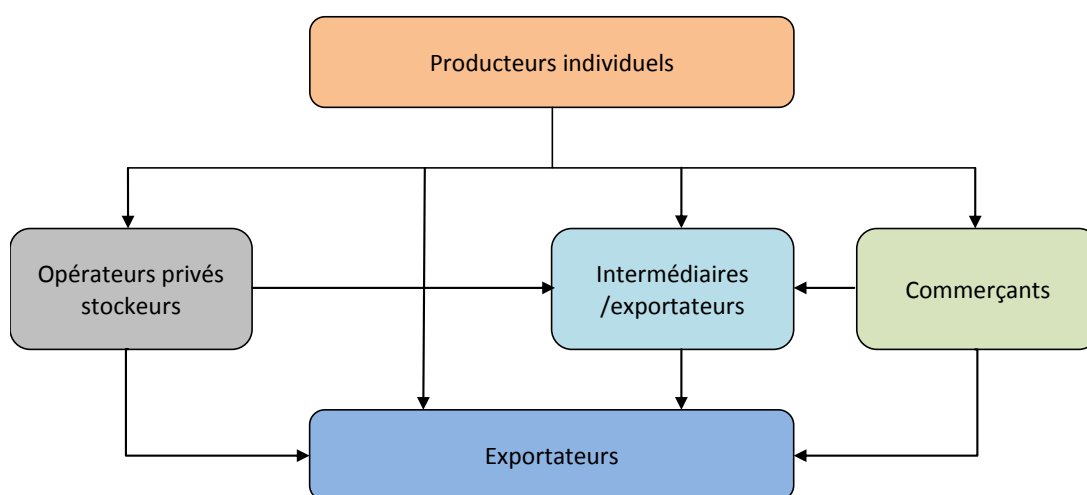
⁴ Dans ces accords, les producteurs ont un accès facilité au crédit intrants et un débouché pour leur produit à un prix rémunérateur ; les acheteurs ont une garantie d'approvisionnement et les banques ont l'assurance d'être payées.

2.4 L'ouverture du marché aux exportations de graines d'arachide

Situation : La décision d'ouverture du marché d'exportation des graines en réponse aux difficultés d'écoulement des productions record de 2009/2010 ainsi que le protocole signé avec la Chine pour faciliter l'entrée des graines dans le territoire chinois ont eu des conséquences importantes (transitoires ?) sur la structure du marché de l'arachide.

Le circuit d'exportation est animé par les exportateurs et leurs intermédiaires. La plupart des exportateurs sont des Chinois mais on trouve quelques Sénégalais qui opèrent sur ce maillon. Les exportateurs s'appuient sur des intermédiaires qui gèrent une « usine », lieu aménagé pour accueillir la production collectée en coques et sert pour le décorticage et le vannage des graines. C'est là où une forte population de femmes est utilisée. Les intermédiaires, souvent d'anciens de la SONAGRAINES ou de la SONACOS, connaissent bien les circuits et vont directement dans les villages pour acheter par camion. Ils s'appuient aussi sur d'autres acteurs capables de leurs fournir de l'arachide à un prix négocié à l'avance. Les commerçants sont également une source d'approvisionnement pour ces intermédiaires et les exportateurs. Les opérateurs privés stockeurs, agréés par les usines et le CNIA fournissent également les exportateurs et leurs intermédiaires qui offrent des conditions plus intéressantes que les usines (voir schéma 1 ci-dessous).

Figure 4 : Principaux acteurs de l'exportation de graines d'arachide et circuits



Source : Hathie, 2016

Des huiliers affirment que la graine d'arachide d'origine sénégalaise est exonérée à l'entrée en Chine, ce qui explique en partie son attractivité. Par conséquent, la collecte par les exportateurs (au détriment des huiliers) devient de plus en plus importante. Cette année, le prix de la coque a atteint des niveaux très élevés, passant de 200 FCFA à 250-260 FCFA.⁵

⁵ La subvention sur le prix au producteur n'est opérante qu'avec les huiliers. Elle est versée aux huiliers en fonction des volumes achetés et de la différence entre le prix de collecte fixé par l'Etat et le prix qu'auraient dû recevoir les producteurs suivant les paramètres de calcul appliqués par le CNIA. Cette année du fait que les huiliers n'ont presque pas collecté de graines, les producteurs ont bénéficié de prix élevés mais n'ont pas été subventionnés par l'Etat sur le produit. Les seules subventions concernent les intrants (semences et engrais).

Les conséquences suivantes sont à noter :

- Du fait des prix élevés imposés par l'entrée des exportateurs, il existe une menace forte sur la survie de l'industrie qui n'arrive pas à s'approvisionner en matières premières ;
- Il y a un impact positif sur les revenus des producteurs avec l'effectivité du prix CNIA et souvent les prix enregistrés sont supérieurs ;
- L'impact sur l'emploi (en particulier l'emploi féminin) est loin d'être négligeable. Des milliers de femmes sont employées dans le vannage et le triage (et parfois le décorticage) pendant 4-5 mois avec des revenus journaliers d'au moins 1500 FCFA et pouvant atteindre le double ;
- Les effets distributifs sont à considérer : les revenus directement distribués dans les zones rurales de production arachidière atteignent des couches vulnérables qui ne seraient pas touchées par l'huilerie ;
- Les effets sur la balance des paiements sont à voir ; ils dépendent du respect par les chinois de la réglementation en matière d'exportation ;
- Il est peut être utile de faire une étude macroéconomique pour évaluer les différents impacts des mesures alternatives de politique.

Recommandations partielles

1. Prendre en compte les effets positifs sur les femmes et les producteurs ;
2. Réévaluer le Décret de 2010, en prenant en compte les intérêts de l'industrie ; voir dans quelle mesure négocier avec la Chine des conditions d'accès de l'huile brute (à la place des graines) ;
3. Réguler le secteur en mettant au même niveau les exigences sur les industriels et les exportateurs (les industriels sont astreints au respect de points de collecte alors que les exportateurs ont la liberté d'acheter dans les villages et/ou les loumas).

2.4.1 Les principales caractéristiques du marché de l'arachide et de ses dérivés

En 2015, la Chine est le premier pays producteur de graines et d'huile d'arachide. Elle est également le premier pays importateur d'huile d'arachide avec l'Union européenne et les USA. En revanche, l'Union européenne est leader dans les importations de graines d'arachide. Les premiers exportateurs d'huile d'arachide sont l'Argentine, le Brésil, le Sénégal et l'Inde. De même, l'Argentine, l'Inde, la Chine, les USA et le Nicaragua sont les premiers exportateurs de graines d'arachide.

Le marché mondial de l'arachide

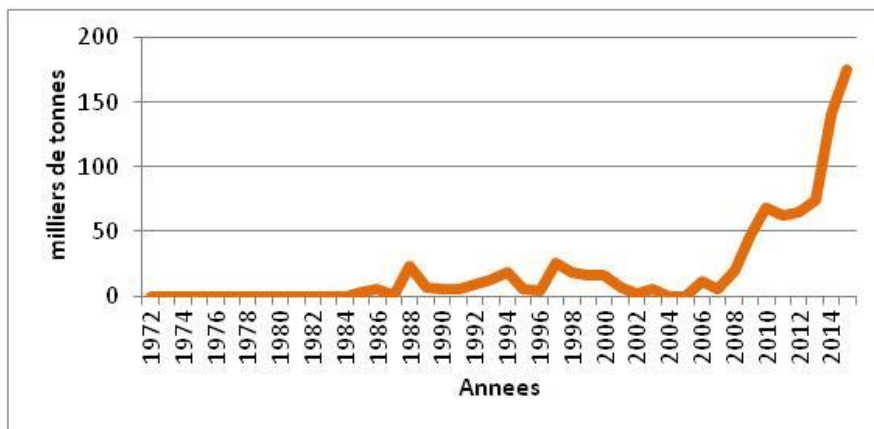
Le marché mondial de l'huile d'arachide est relativement étroit. En 2014, les exportations mondiales d'huile d'arachide représentaient 4% de la production. Ces exportations s'élevaient à 206 000 tonnes, soit 0,3% des exportations totales d'huiles végétales. L'huile de palme (62%), l'huile de soja (14%), l'huile de tournesol (9%) et l'huile de colza (6%) occupent les 4 premières places.

L'huile d'arachide est réputée être une huile de luxe mais l'étroitesse de son marché constitue une source importante de fluctuations des prix.

Consommation, production et importations de graines et d'huile par la Chine

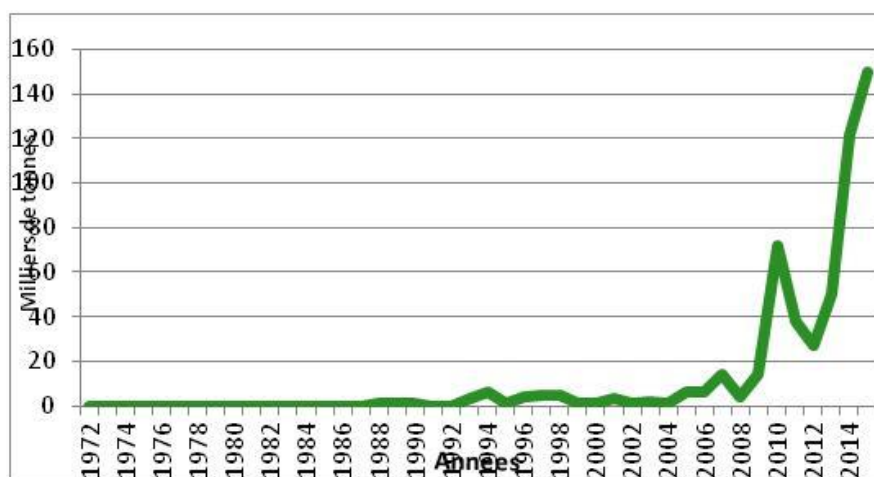
La Chine est le premier producteur mondial d'huile d'arachide. En 2015, la production chinoise s'élevait à 2 721 000 tonnes alors qu'elle en consommait 2 886 000 tonnes. Depuis 2009, les importations d'huile d'arachide ont augmenté régulièrement, se situant à 175 000 tonnes en 2015. Les importations de graines suivent la même tendance et ont atteint 150 000 tonnes en 2015 (graphiques 1 et 2).

Figure 5: Chine, importations d'huile d'arachide



Source: US Department of Agriculture (USDA), Index mundi

Figure 6: Chine; importations de graines d'arachide

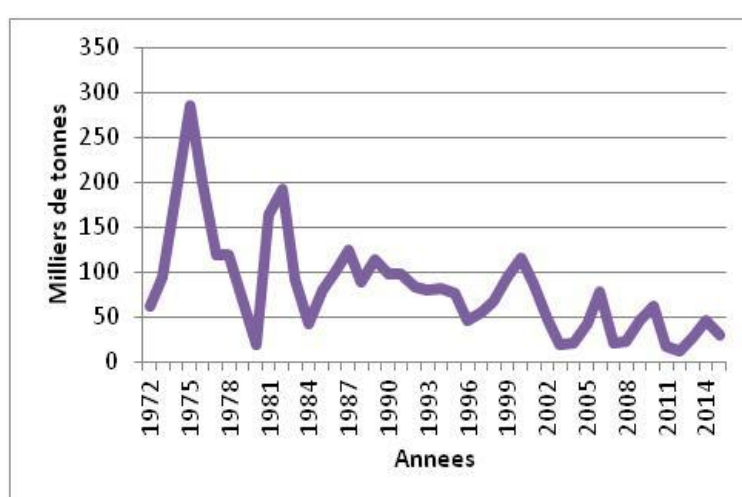


Source: US Department of Agriculture (USDA), Index mundi

Consommation, production et exportations de graines et d'huile par le Sénégal

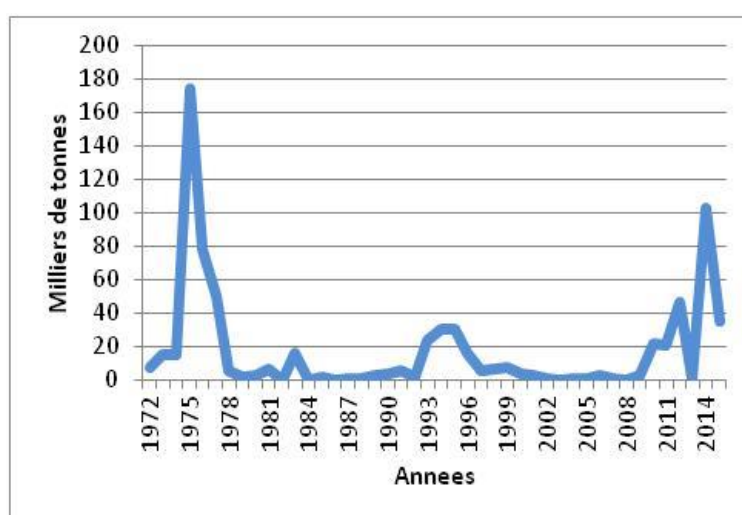
La production d'arachide s'élève à 725 000 tonnes en 2015 alors que la consommation est estimée à 255 000 tonnes (USDA, 2015). Cette autoconsommation est en général estimée à 300 000 tonnes par la plupart des acteurs sans indication de la source de ces statistiques. Une étude de la demande d'arachide, en particulier le volet autoconsommation et transformation artisanale serait utile pour une meilleure maîtrise de ce créneau. Les exportations sénégalaises d'huile d'arachide suivent une tendance à la baisse. Elles avoisinaient les 30 000 tonnes en 2015, assez loin des performances des années 1980 et 1990. De même, depuis 2009, on note un regain de vitalité dans les exportations de graines à l'exception de l'année 2013. Celles-ci ont atteint 35 000 tonnes en 2015 contre 103 000 tonnes en 2014 (graphique 3 & 4).

Figure 7: Sénégal, exportations d'huile d'arachide



Source: US Department of Agriculture (USDA), Index mundi

Figure 8: Sénégal, exportations de graines d'arachides



Source: US Department of Agriculture (USDA), Index mundi

Ces dernières années, on assiste à des changements importants de la structure du marché de l'huile qui peuvent expliquer les performances actuelles des acteurs, en particulier les huiliers :

- Percée importante de l'huile de palme au Sénégal qui occupe 80 à 85% des parts du marché sénégalais ;
- Sur le marché international de Rotterdam, l'huile brute d'arachide est cotée à \$ 1 300 alors que l'huile de palme se situe à environ \$700. Mais un marché d'huile brute d'arachide persiste en Europe ;
- Les problèmes de régularité de l'huile sénégalaise d'une année à l'autre constitue une menace sérieuse pour le maintien de la présence sénégalaise sur ce marché ;
- L'une des conséquences de la percée de l'huile de palme sur le marché sénégalais, est la difficulté de positionner l'huile d'arachide raffinée qui ne peut plus être compétitive. C'est pourquoi le raffinage de l'huile d'arachide n'est plus pertinent ;
- L'huile végétale de Soja n'est plus compétitive au Sénégal du fait de la présence de l'huile de palme en provenance de Côte d'Ivoire (à moins d'une importation de graines par la SUNEOR) ;
- Il faut enfin noter le rôle pivot du marché de Touba dans la structuration du marché des graines d'arachide. Touba est la « bourse » de l'arachide au Sénégal.

Recommandations générales

1. Tenir des assises de la filière arachide avec tous les acteurs afin de faire un diagnostic approprié et de décliner une vision et une politique de développement de la filière arachidière ;
2. Prendre sérieusement en charge la question de la faible productivité de l'arachide au Sénégal et la durabilité du système ;
3. Décider d'options / objectifs clairs et lisibles prenant en compte l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les huiliers ;
4. Mettre en place un mécanisme de régulation de la filière (traçabilité des semences, rôle des opérateurs, transparence des opérations à tous les niveaux y compris au niveau du MAER, collecte, exportations, ciblage des subventions) ;
5. Réfléchir sur la régulation des opérateurs en tenant compte de leur influence politique (marabouts, élus locaux et nationaux, leaders politiques) ; en les positionnant sur l'arachide de bouche.

2.5 Autres défis : sous-équipement, dégradation des sols et aflatoxine

2.5.1 Le sous-équipement des exploitants

Les problèmes de sous-équipement apparaissent à trois niveaux :

- L'insuffisance des semoirs et son impact sur la productivité. De nombreux producteurs du bassin arachidier ont insisté sur les contraintes que l'absence de semoirs fait peser sur les résultats de certains producteurs. En effet, les fenêtres de semis étant souvent assez courtes, ceux qui sèment tardivement voient souvent leurs rendements moins performants. Dès lors, les producteurs les plus pauvres et les plus vulnérables sont doublement pénalisés. Malgré une subvention de 60%, le prix du semoir est inaccessible pour la majorité des petits producteurs du bassin arachidier. Par ailleurs, les producteurs du bassin arachidier considèrent que les investissements en tracteurs ne sont pas appropriés compte tenu de la petite taille des exploitations et proposent des interventions plus ciblées sur les équipements attelés (paires de bœufs, semoirs, houes sine...).

- Le manque de matériel post-récolte. Pendant plusieurs décennies, le secteur de l'arachide a souffert du sous-investissement en termes de matériel post-récolte. Cette lacune rejailit sur la qualité du produit collecté et constitue un handicap à prendre en charge.
- Les insuffisances en matière de stockage. L'absence d'investissement concerne aussi les magasins de stockage. Les anciens « seccos » des années 1970/80 dominant l'existant et les investissements nouveaux sont rares. Le programme de relance de la filière arachide, sur financement de l'UE durant la période 2006-2009, avait prévu de réhabiliter et de rééquiper les seccos semenciers. Ce projet n'a finalement pas abouti du fait que l'Etat n'a pas établi les cahiers de charges pour la cession et l'exploitation des seccos à réhabiliter, condition préalable de l'UE. Aujourd'hui encore, la plupart de ces magasins sont exploités par des non ayants-droits au détriment des vrais producteurs semenciers. Ces derniers ainsi que les opérateurs (amont et aval) voient leurs performances amoindries par cette contrainte.

2.5.2 La dégradation des sols

La faible productivité de l'arachide est imputable à plusieurs facteurs dont la qualité des semences et la faible utilisation de l'engrais. Mais certaines organisations de producteurs pointent du doigt la dégradation de la qualité du sol et soulignent les efforts faits par l'Etat dans le passé pour restaurer les sols. Malheureusement, ces efforts se sont souvent soldés par des échecs dus à une insuffisante prise en compte des incitations et une faible sensibilisation des cibles. Récemment, l'Etat aurait programmé des interventions qui tardent à se concrétiser. La gestion durable des terres est une cible importante dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui budgétaire de l'Union européenne au gouvernement du Sénégal. L'une des conditions de décaissement de la tranche variable est une hausse de 5% de la superficie agricole et forestière sous gestion et aménagement durable par rapport à la situation de référence.

2.5.3 Le problème de l'aflatoxine

Pendant de longues années, l'aflatoxine a été une menace sérieuse sur la durabilité de la filière arachidière sénégalaise en raison des préoccupations sanitaires des pays importateurs de l'huile d'arachide et les tourteaux. La Sonacos avait réussi à se conformer aux normes européennes en réduisant à un niveau acceptable les taux d'aflatoxine dans l'huile. De même, la détoxification des tourteaux a été une avancée réelle pour leur exportation. Aujourd'hui l'aflatoxine constitue une menace sanitaire sérieuse pour la transformation artisanale destinée principalement à la consommation domestique. Il est donc urgent de prendre des mesures idoines pour en atténuer les effets. Il s'y ajoute les enjeux liés au développement des exportations d'arachide de bouche, un créneau porteur qui pourrait constituer une véritable opportunité à saisir. L'exploitation de ce potentiel dépend largement des mesures prises pour respecter les standards internationaux et offrir ainsi un produit de qualité et inoffensif.

3 Conclusions

Le PRACAS est le volet agricole du Plan Sénégal Emergeant ; « l'émergence » signifie une transition économique, d'un ancien système caractérisé par l'informel, par l'inefficacité, et par une basse productivité, vers un nouveau système marqué par la mise en place *et le respect* de réglementations formelles conçues pour la rationalisation des systèmes de production, et en même temps pour rendre équitables les effets de ce nouveau système. Les objectifs du PRACAS sont réalisables, même si les dates limites devront être prolongées. Mais il convient de mentionner que le PRACAS a été précédé par d'autres plans pareillement conçus pour moderniser le secteur agricole et augmenter sa productivité, et néanmoins certaines pratiques néfastes persistent qui émaillent à chaque fois l'efficacité de ces plans. La transhumance politique fait que les mêmes personnes continuent à maintenir et à profiter de ces pratiques, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Pour que le PRACAS conduise à une véritable émergence de l'agriculture sénégalaise, des mesures extraordinaires seront nécessaires pour enfin faire face à ces pratiques de l'informel, de transactions dissimulées, et du détournement des ressources allouées à la productivité agricole vers d'autres fins sans pertinence.

L'ancien système du secteur agricole a des puissants défenseurs. Il s'agit de ceux qui se sont positionnés depuis longtemps à capter les subventions sur la production et la vente, à bénéficier de l'emploi et des transactions occasionnés par l'industrie de la transformation, et par la structure commerciale du marché des produits alimentaires. Certains de ces bénéficiaires sont visibles (ex : les producteurs qui reçoivent les intrants subventionnés, les fournisseurs agréés d'intrants et du matériel agricole). D'autres bénéficiaires opèrent dans l'obscurité, comme les personnalités politiques et religieuses qui canalisent subtilement les subventions et d'autres ressources de façon à les enrichir personnellement. Tout partisan de la réforme devra anticiper l'opposition de ces bénéficiaires, et avoir préparé un plan en conséquence.

Certains acteurs sont légitimes, mais leur rôle sera coïncé par la réforme, par exemple les importateurs de riz et les fournisseurs uniques d'intrants. La stratégie de neutralisation pour ceux-ci vise une compensation partielle par un rôle différent. En même temps il y a des opposants non légitimes, qui tirent des bénéfices sans justification, notamment les détourneurs des subventions et les vendeurs des graines tout-venants d'arachide comme semences. Là, il n'y a pas de compensation ; ils sont simplement à combattre, par des stratégies graduelles si nécessaire. C'est dans ces derniers cas que le contrepoids offert à l'Etat par les PTFs peut s'avérer utile.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement, sous la pression de changements dans les conditions fondamentales, a dû démanteler des systèmes dans le secteur agricole qui avaient des bénéficiaires très puissants. A l'époque de la libéralisation dans les années 1980/1990, les bailleurs de fonds ont fourni à l'Etat un contrepoids à la pression de ces défenseurs de l'ancien système. Cette fois-ci nous sommes loin de proposer un deuxième programme d'ajustement structurel, mais les décideurs au sein du gouvernement ont besoin de partenaires pour mettre en œuvre les réformes nécessaires face à l'opposition réactionnaire.

Tableau 1: Un aperçu des opposants de l'émergence

Catégorie	Intérêt à risque	Niveau d'organisation	Niveau de bénéfices à risque	Stratégies de neutralisation
Grandes personnalités politique et religieuses	Des milliards de FCFA capturés des subventions agricoles	Haut	Haut	Publication des bénéficiaires ; contrepoids des PTFs du gouvernement
Fournisseurs uniques d'intrants et d'équipements	Monopoles de la fourniture	Moyen	Moyen	Implication des OP dans le processus de sélection ; ouverture du marché
Fournisseurs de semences « écrémées » d'arachide	Prix subventionné d'achat, l'achat même par l'Etat	Haut	Haut	Suspension de la subvention des « écrémées » ; investissement dans les semences certifiées
Travailleurs dans les usines moins performantes, et leurs confrères religieuses	L'emploi et autres retombées de l'opération des usines à Djourbel, Louga, Dakar	Haut	Haut	La reconduite de certains emplois dans les usines à Kaolack et Ziguinchor, et des indemnités pour le reste
Importateurs de riz	Les revenus sur l'importation de 600 000 T par an de riz blanc	Moyen	Moyen	Implication dans le circuit commercial du riz local
Producteurs de riz et d'arachide	La valeur des intrants et des équipements subventionnés	Bas	Moyen	Maintien des subventions, mais programmées de façon rotative ; remplacement au long terme par le crédit

N.B. La combinaison du niveau d'organisation et le niveau de bénéfices à risque par la réforme donne une idée du potentiel d'obstruction correspondant à chaque catégorie d'acteur.

Un autre outil potentiel est une mobilisation des acteurs en faveur de la réforme, y compris les producteurs, les fournisseurs privés d'intrants, ainsi que les industries et les commerçants des produits en aval. La pression pour les changements peut aider à contrer la résistance des opposants, mais il faut que ces alliés soit aussi bien organisés que leurs adversaires. Une liste provisoire de ces alliés est présentée dans les tableaux ci-après.

Outre la suspension immédiate de l'achat subventionné des semences dites « écrémées », les changements recommandés ici doivent être exécutés de façon progressive, et non brutalement. Ils doivent être précédés par des discussions au sein des interprofessions, pour donner le temps aux acteurs de se préparer. L'Etat devrait proposer des mesures à prendre en conséquence, pour limiter toute perturbation causée par la réforme. Avant tout il faut que tous les acteurs soient au courant des résultats positifs à attendre du nouveau programme.

Tableau 2: Réformes et soutien de la part des acteurs – Filière riz

Réforme soutenu	CIRIZ	Organisations de producteurs	Fournisseurs locaux de matériel agricole	Fournisseurs privés d'intrants	Prestataires professionnels de services mécanisés champêtres	Transformateurs	Banques de crédit-bail	Ministère des Finances
Renforcement du système de statistiques agricoles	+							meilleur ciblage des subventions
Renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs	+	+						
Pérenniser le budget de l'ISRA pour les installations équipées par le PCE/USAID	+	+				+		
Hausse du tarif sur le riz importé		+				+		produit des recettes
Augmentation du personnel du MAER en zones de riz pluvial	+							
Recyclage et bon ciblage des subventions	augmente la disponibilité du paddy					augmente la disponibilité du paddy		réduit et/ou rend le budget du MAER plus efficace
Publication de la liste des bénéficiaires des subventions	+	ramène les subventions vers les vrais producteurs						+
Intégration des représentants des OP dans le processus des appels d'offres et dans la sélection des fournisseurs et des produits à fournir	+	+						
Ouverture du marché des produits subventionnés	+	augmente le choix des producteurs		+				
Réduction ou la suspension des subventions en gros du matériel agricole en faveur des commandes individuelles				+			+	
Développement d'un cadre de prestataires professionnels de services mécanisés champêtres	+	+	+		+		+	
Réalisation de la Plateforme Commerciale Agricole à Rosso	+	facilite l'accès au crédit				augmente la disponibilité du paddy stocké		
Promotion du crédit-bail et de la vente de petit matériel agricole en Casamance	+	+	+		+		+	

Tableau 3: Réformes et soutien de la part des acteurs – Filière arachide

Acteur	Reformes soutenues
Les organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des subventions sur les semences « tout venant » • Appui à la production de semences certifiées par le financement de la collecte et le ciblage des subventions • Publication régulière de la liste des gros producteurs bénéficiaires de quotas de semences • Opérationnalisation et utilisation effective de la plateforme électronique pour le ciblage des bénéficiaires • Plus grande lisibilité du système de notification et d'agrément des opérateurs • Augmentation des effectifs de la DISEM et mise en œuvre de PPP pour le contrôle • Mise en place d'un crédit équipement moyen terme (semoirs) en plus de la subvention • Assainissement de la situation des seccos et affectation aux vrais producteurs, avec une priorité aux opérateurs semenciers • Tenue des assises de la filière arachide pour faire un diagnostic approprié, décliner une vision et une politique de développement de la filière
Les huiliers	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation de la production d'arachide par des accords tripartites avec les banques et les huiliers • Réduction des volumes de graines d'arachide exportés et la priorité à l'exportation d'huile brute • Régulation similaire de l'achat d'arachide pour les huiliers et les exportateurs
Primature et Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme de régulation de la filière arachide (traçabilité des semences, rôle des opérateurs, transparence des opérations à tous les niveaux, exportations, ciblage des subventions) • Opérationnalisation et utilisation effective de la plateforme électronique pour le ciblage des bénéficiaires

Tableau 4 : Priorisation des recommandations – Filière riz

Recommandation	Impact potentiel par rapport aux objectifs du PRACAS	Niveau d'opposition anticipée	Coût financier	Niveau de faisabilité technique, politique, et économique
L'amélioration des pistes de production	Haut	Néant	Haut	Haut
L'investissement dans des aires de stockage	Haut	Néant	Haut	Haut
Le crédit annuel pour la double culture de riz	Haut	Néant	Bas	Moyen
Le développement d'un cadre de prestataires professionnels de services mécanisés champêtres	Haut	Néant	Moyen	Haut
Un appui à la réalisation de la Plateforme Commerciale Agricole à Rosso	Haut	Néant	Moyen	Haut
Un PPP pour l'établissement d'une industrie de transformation de riz en Casamance	Haut	Néant	Inconnu	Haut
Promouvoir le crédit-bail et la vente de petit matériel agricole en Casamance	Haut	Néant	Bas	Haut
Le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs	Moyen	Bas	Haut	Haut
Le placement des subventions dans un programme rotatif d'encadrement technique et gestionnaire	Moyen	Moyen	Bas, négatif	Haut
Le financement et la mise en œuvre du PSSAR pour l'amélioration des statistiques agricoles	Moyen	Bas	Moyen	Haut
Le bon ciblage des subventions	Moyen	Haut	Bas, négatif	Moyen
Pérenniser le budget de l'ISRA pour les installations équipées par le PCE/USAID	Moyen	Inconnu	Moyen	Haut
Augmentation du personnel du MAER en zones de riz pluvial	Moyen	Bas	Haut	Moyen
Une réduction ou la suspension des subventions en gros du matériel agricole en faveur des commandes individuelles	Moyen	Moyen	Bas, négatif	Haut
La publication de la liste des bénéficiaires des subventions	Moyen	Haut	Bas, négatif	Moyen
Mettre fin aux monopoles locaux de produits subventionnés	Moyen	Bas	Bas	Haut
L'intégration des représentants des OP dans le processus des appels d'offres et dans la sélection des fournisseurs et des produits à fournir	Moyen	Moyen	Bas, négatif	Haut
Préconiser en faveur d'une hausse du tarif sur le riz importé	Moyen	Moyen	Négatif	Moyen
Une assistance technique au CIRIZ pour atteindre la pérennité	Bas	Bas	Bas	Haut

Tableau 5: Priorisation des recommandations – Filière arachide

Recommandation	Impact potentiel par rapport aux objectifs du PRACAS	Niveau d'opposition anticipée	Coût financier	Niveau de faisabilité technique, politique, et économique
La tenue des assises de la filière arachide pour faire un diagnostic approprié, décliner une vision et une politique de développement de la filière	Haut	Moyen	Moyen	Haut
Un appui conséquent à la production de semences certifiées d'arachide par le financement de la collecte et le ciblage des subventions	Haut	Bas	Moyen	Haut
L'arrêt des subventions sur les semences « tout venant »	Haut	Haut	Bas, négatif	Haut
L'opérationnalisation et l'utilisation effective de la plateforme électronique pour le ciblage des bénéficiaires	Haut	Moyen	Bas	Moyen
La publication régulière de la liste des gros producteurs bénéficiaires de quotas de semences	Haut	Haut	Bas	Haut
Une plus grande lisibilité du système de notification et d'agrément des opérateurs pour ce qui concerne les semences et l'engrais	Moyen	Moyen	Bas	Haut
L'augmentation des effectifs de la division des semences et la mise en œuvre de PPP pour le contrôle sur le terrain	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
La mise en place d'un crédit équipement moyen terme en plus de la subvention pour favoriser l'acquisition de semoirs par les petits producteurs	Haut	Bas	Moyen	Haut
L'assainissement de la situation des seccos et leur affectation aux vrais producteurs, avec une priorité aux opérateurs semenciers	Moyen	Haut	Bas	Moyen
Le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs	Moyen	Bas	Haut	Haut
Le financement et la mise en œuvre du PSSAR pour l'amélioration des statistiques agricoles	Moyen	Bas	Moyen	Haut
Une assistance technique aux interprofessions UNIS et CNIA pour améliorer leur fonctionnement et assurer leur pérennité	Moyen	Bas	Bas	Haut
La contractualisation de la production d'arachide par des accords tripartites avec les banques et les huiliers	Haut	Bas	Bas	Moyen
La réduction des volumes de graines d'arachide exportés et la priorité à l'exportation d'huile brute	Haut	Bas	Inconnu	Moyen
Une régulation similaire de l'achat d'arachide pour les huiliers et les exportateurs	Bas	Bas	Bas	Moyen
Un mécanisme de régulation de la filière arachide (traçabilité des semences, rôle des opérateurs, transparence des opérations à tous les niveaux y compris au niveau du MAER, collecte, exportations, ciblage des subventions)	Haut	Haut	Haut	Moyen

Mise en œuvre des recommandations

Pour que ce rapport soit pertinent et pratique, le tableau suivant identifie certains acteurs qui devraient, en principe, mettre en œuvre les activités recommandées. Les partenaires techniques et financiers sont fortement impliqués, mais les responsabilités à long terme, telles que le financement des subventions, le personnel des ministères impliqués, et l'entretien en permanence des sites du secteur public, sont à pérenniser dans les budgets annuels des ministères.

Tableau 6: Les parties prenantes dans la mise en œuvre des recommandations

Recommandation	Partie prenante actuelle	Partie prenante potentielle
L'amélioration des pistes de production	SAED, travaux publics	SAED, travaux publics
L'investissement dans des aires de stockage	Coopération espagnole	PPPs entre unions, rizeries et banques (BNDE, CNCAS), Etat, PTFs
Le crédit annuel pour la double culture de riz	<i>Néant</i>	CNCAS, BNDE
Le développement d'un cadre de prestataires professionnels de services mécanisés champêtres	Inconnu	Subventions du DA + financement bancaire (Locafrique, BNDE, CNCAS)
Un appui à la réalisation de la Plateforme Commerciale Agricole à Rosso	<i>Néant</i>	ARM, Etat, PTFs
Un PPP pour l'établissement d'une industrie de transformation de riz en Casamance	<i>Néant</i>	Investisseur(s) privé(s) + Etat, PTFs
Promouvoir le crédit-bail et la vente de petit matériel agricole en Casamance	<i>Néant</i>	SODAGRI, projets des PTFs
Le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs	Projets des PTFs	ANCAR, projets des PTFs
Le placement des subventions dans un programme rotatif d'encadrement technique et gestionnaire	<i>Néant</i>	ANCAR, projets des PTFs
Le financement et la mise en œuvre du PSSAR pour l'amélioration des statistiques agricoles	<i>Néant</i>	MAER
Le bon ciblage des subventions	DA	DA, OPs
Pérenniser le budget de l'ISRA pour les installations équipées par le PCE/USAID	MAER	MAER
Augmentation du personnel du MAER en zones de riz pluvial	MAER	MAER
Une réduction ou la suspension des subventions en gros du matériel agricole en faveur des commandes individuelles	DA	DA
La publication de la liste des bénéficiaires des subventions	<i>Néant</i>	DA
Mettre fin aux monopoles locaux de produits subventionnés	DA	DA

Recommandation	Partie prenante actuelle	Partie prenante potentielle
L'intégration des représentants des OP dans le processus des appels d'offres et dans la sélection des fournisseurs et des produits à fournir	Néant	DA
Préconiser en faveur d'une hausse du tarif sur le riz importé	Néant	Ministère de Finance, MAER
Une assistance technique au CIRIZ pour atteindre la pérennité	AFD, USAID	PTFs
La tenue des assises de la filière arachide pour faire un diagnostic approprié, décliner une vision et une politique de développement de la filière	CNIA	CNIA
Un appui conséquent à la production de semences certifiées d'arachide par le financement de la collecte et le ciblage des subventions	Néant	DA avec UNIS & OPs des semenciers
L'arrêt des subventions sur les semences « tout venant »	Néant	DA
L'opérationnalisation et l'utilisation effective de la plateforme électronique pour le ciblage des bénéficiaires	DAPSA, FAO, Banque Mondiale	DAPSA, FAO, Banque Mondiale
La publication régulière de la liste des gros producteurs bénéficiaires de quotas de semences	Néant	DA
Une plus grande lisibilité du système de notification et d'agrément des opérateurs pour ce qui concerne les semences et l'engrais	DA	DA
L'augmentation des effectifs de la division des semences et la mise en œuvre de PPP pour le contrôle sur le terrain	DISEM, MAER	DISEM, MAER, semenciers
La mise en place d'un crédit équipement moyen terme en plus de la subvention pour favoriser l'acquisition de semoirs par les petits producteurs	Néant	Banques (CNCAS, BNDE)
L'assainissement de la situation des seccos et leur affectation aux vrais producteurs, avec une priorité aux opérateurs semenciers	DA	DA, OPs des semenciers
Le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des organisations de producteurs	Projets des PTFs	Projets des PTFs, ANCAR, SODAGRI
Une assistance technique aux interprofessions UNIS et CNIA pour améliorer leur fonctionnement et assurer leur pérennité		PTFs
La contractualisation de la production d'arachide par des accords tripartites avec les banques et les huiliers	Néant	Banques, huiliers, OPs
La réduction des volumes de graines d'arachide exportés et la priorité à l'exportation d'huile brute	Néant	Huiliers, OPs, PTFs
Une régulation similaire de l'achat d'arachide pour les huiliers et les exportateurs	MAER	MAER
Un mécanisme de régulation de la filière arachide (traçabilité des semences, rôle des opérateurs, transparence des opérations à tous les niveaux y compris au niveau du MAER, collecte, exportations, ciblage des subventions)	Néant	CNIA, MAER, DA, Ministère de Commerce,

NB : Cette liste des parties prenantes est indicative, et non exhaustive.

Annexe 1 : Bibliographie

Agence Française de Développement, 2010 - Note de Communication d'Opération, Programme de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du fleuve Sénégal (3PRD), Dakar

Agence Nationale de la Statistique et de la Demographie, janvier 2016, Enquête de Satisfaction des Utilisateurs de Statistiques Officielles, Dakar

Diagne, A., 2014 - La Commercialisation de l'Arachide au Sénégal: Enjeux, Contraintes et Perspectives: Une Etude dans le Bassin Arachidier, Dakar, l'Université Cheikh Anta Diop

Dionizio, V., 2015, Prévisibilité de dépenses publiques liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal, Dakar, Union Européenne

Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricole, avril 2015, Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR), Dakar, Banque Africaine du Développement

Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricole, avril 2015, Utilisation des TIC et de la Télédétection dans les enquêtes agricoles annuelles, Dakar

Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO, 2011 – Aperçu du Développement Rizicole – Sénégal, Dakar, FAO

FEWS NET – Senegal Price Bulletin, June 2015, *Famine Early Warning Systems Network*, Niamey, USAID

Fonds International pour le Développement Agricole, 2014 – Rapport de revue à mi-parcours, Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA), Dakar

Fonds International pour le Développement Agricole, 2015 – Rapport de supervision, Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA), Dakar

Fonds International pour le Développement Agricole, 2015 – Rapport de supervision, Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER), Dakar

Groupe Consultatif, 2014 – Plan Sénégal Emergeant, Note technique thématique sur l'Agriculture, Paris

Hathie, I., 2015 - Etude comparative de la valeur actuelle des barrages de Niandouba et Confluent, et de la situation du bilan financier de l'Etat, Dakar, Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Hathie, I., Ndiaye, O., 2015 - Etat des lieux des impacts des importations de riz sur la commercialisation du riz local, Dakar, Union Européenne

Hathie, I., Diouf, L., Diouf, M., Kama, M., 2013 - Recherche-action sur les moyens de subsistance des agriculteurs et les options d'intervention de Global Water Initiative, Dakar, Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Initiative Prospective Agricole et Rurale, 2015 - Traçabilité et impacts des subventions agricoles, Dakar, Union Européenne

Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural, 2014, Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise, Dakar

Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural, 2009 - Programme National d'Autosuffisance en Riz, Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, Dakar

Ouedraogo, I., Kreuzwieser, E., Cissé, A., Niane, A., English, P., Touré, A., Tre, J, 2015 - Etude Diagnostique de la Chaîne de valeurs arachide au Sénégal - Propositions de réformes, Dakar, Banque Mondiale

Projet Croissance Economique, 2014, Appui au Processus de Relance du Comité Interprofessionnel de la Filière Riz (CIRIZ), Rapport Final, Dakar, USAID

Projet Croissance Economique, FY 2013 Annual Report October 1, 2012 – September 30, 2013, Dakar, USAID

Projet Croissance Economique, FY 2014 Annual Report October 1, 2013 – September 30, 2014, Dakar, USAID

Projet Croissance Economique, 2013 – Etude de Marché, Dakar, USAID

Résumé Exécutif, 2011 - Assistance Technique pour l'Amélioration des Systèmes de Stockage de Produits Agricoles au Sénégal, Dakar, Coopération Espagnole

Sylla, A., – Senegal 2015 Update West Africa Rice Annual Report, *Global Agricultural Information Network*, Washington, United States Department of Agriculture

Union Européenne, 2013 – Programme Indicatif National au Sénégal pour la période 2014-2017 (première phase), Dakar

Annexe 2 : Liste des personnes contactées

Amadou, Athie, Syndicat Suneor Lyndiane, 773324265

El Hadji Papa Amadou, Ba, Assistant URCAS Kaolack, 776477568

Sidy, Ba , SG CCPA, 776535051

Ibrahima , Badiane, Pdt Association des producteurs d'arachides du BA, 775985932

Malick Baldé, Analyste, Centre de Triage de Semences CTS, Richard Toll, 77 652 45 30, malickebalde@yahoo.fr ;

Marina Isabelle G. Bambara, Chargée de Programme, JICA, 33 859 72 72, bambara-marina@jica.go.jp

Abdoulaye Dia, Agriculture Specialist, USAID / Economic Growth & Opportunity team (EGO), 33 879 47 30, 78 190 18 25, adia@usaid.gov ;

Djiby Dia, Directeur du Bureau d'Analyses Macro-Économiques, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), 33 859 17 55/56, 77 740 36 15, djibydia@gmail.com

Marius Dia, Coordonnateur de la Cellule d'Appui Technique, Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), 33 827 74 51, 77 651 08 34, 77 529 94 51, marius.dia@cncr.org

Cheikh Diallo, Président, GIE Naxadi Deret, 77 517 82 97, 77 539 01 96

Oury, Diallo, SAPCA-EGAS, 770329666

Aly, Diaw, President RNCPS, 776189008

Ndiobo, Diene, CT / MAER, 777966780

Pape, Dieng, Intermediaire / Chinois, 775616398

Assane Dieye, Spécialiste Accès au Capital, Projet Naatal Mbay, antenne de St Louis, 33 961 67 18, 77 651 35 42, adieye@nmbay.sn ;

Fallou Dieye, Conseiller Spécial en Agriculture du 1^{er} Ministre, 33 849 18 00 x310, 77 740 78 93, dieye.fallou@gmail.com

Marième Diop Diouck, Directrice Générale, SENCOM Sarl, 33 854 18 36/37, 77 644 22 59, secomsarl@orange.sn

Hamidou, Diop, President CCPA, 771241010

Ndiawara Diop, Président de l'Union Hydraulique de Boundoum, Président du Comité Interprofessionnel de la Filière Riz (CIRIZ), Président de la Fédération des Périmètres Auto-gérés 78 219 5046, 77 390 78 16

Touradou Diop, Responsable des Opérations, Banque Nationale pour le Développement Economique S.A., Agence de St Louis, 33 938 27 17, 77 555 58 70, 70 101 65 61, touradou.diop@bnde.sn

Moussa, Diouf, CCPA /Missira Arafat, 775214960

Massamba, Dioum, President CNIA, responsable FNOPST, 777666876

Lucia DiTroia, Chargée de Programme, FIDA, 33 859 67 57, l.ditroia@ifad.org

Etienne Dog, Commercial Agro-alimentaire, Louis Dreyfus Commodities, 33 961 44 74, 77 099 52 48, etienne.dog@ldcom.com

Khardiata Ndao Dramé, Responsable Marketing et Communication, Locafrique S.A., 33 849 81 00, 77 332 16 58, khardiata.drame@locafrique-sf.com

Thiendate Bouyo, Ndao, DG SUNEOR, 774503253

Abdou , Fall, Technicien Cooperative de Kayi / RNCPS, 776435902

Aboubacar S Fall, Président, Association des Rizières du Nord, Ross Béthio, 77 635 54 36, asedikhfal@gmail.com

Cheickh Abdou Fall, Economist, ISRA, 33 859 17 60, 77 518 08 08, sadibou.fall@isra.sn, fallceickhsadibou@yahoo.fr

Modou Fall, Président Fédération Nationale des opérateurs privés stockeurs et transporteurs (FNOPS/T) 77 826 00 00

Ndèye Aminata Fall, Gérante de boutique, Fédération des Groupements et Associations des Femmes Productrices de la Région de Saint-Louis (FEPRODES), 78 261 61 87, fallaminata27@yahoo.fr

Hatem Fellah, Agronome Prinipal, Banque Africaine de Développement (BAD), Département Agriculture et Agro-Industrie, 33 869 75 44, 78 420 48 01, h.fellah@afdb.org

Martin Franche, Premier Secrétaire (Coopération), Ambassade du Canada, 33 889 47 68, 77 332 56 08, martin.franche@international.gc.ca

Meri Fukai, Conseillère en Formulation de Projets Agricoles, Agence Japonaise de Coopération International (JICA), 33 859 72 72, 77 332 25 44, fukai.meri@jica.go.jp ;

Simon Gomis, Chargé de Programme, Agence Française de Développement, 33 849 19 99, gomis@afd.fr

John Gorlorwulu, Private Enterprise Officer, USAID / Economic Growth & Opportunity team (EGO), 33 879 47 30, 77 713 85 20, jgorlorwulu@usaid.gov.

Bronwyn Grieve, Spécialiste en Gestion du Secteur Publique, La Banque Mondiale, 33 859 41 00, 78 122 16 44, bgrieve@worldbank.org

Ndiankou Gueye, Conseiller en gestion et en développement de services, Projet d'Appui à la Filière Riz Bey Dundé, 33 961 38 00, 77 573 56 61, ndiankougueye@yahoo.fr

Serigne Tacko Kandji, Regional Agriculture Specialist, Millenium Promise (ONG), 33 820 55 88, 77 411 13 57, serigne.tacko.kandji@milleniumpromise.org

Abdoul Aziz Kane, Responsable financier, GIE Naxadi Deret, 77 570 24 69, gieagricole@yahoo.fr ;

Aminata Konaté, Spécialiste Chaîne de Valeur Riz Irrigué, Projet Naatal Mbay, antenne de St Louis, 33 961 67 18, 77 649 62 89, akonate@nmbay.sn

Liu, East World Trading ; pas de coordonnées ; bureaux et residence à l'Hôtel Océanic au Plateau, Dakar.

Matar, Loum, Intermediaire / Chinois, 776413639

Moustapha Ly, Investment Trade Policy Specialist, USAID / Economic Growth & Opportunity team (EGO), 33 879 47 30, mly@usaid.gov ;

Oumar Ly, Conseiller Technique du Directeur Général, SODAGRI, 33 821 04 26, 33 822 16 21,77 545 62 53, oumar.ly@gmail.com

Sada Ly, Directeur Régional du Développement Rural, St Louis, 77 632 26 93

Intendant-Colonel Aly Mar, Directeur, Commissariat de la Sécurité Alimentaire (CSA), 4 Délégation Générale à la Protection Sociale et la Solidarité National, tél. 77 450 23 46, 33 821 64 55, 76 639 81 11, dircsa@csa.sn, aly.mar112@gmail.com

Alioune Mbodj, Responsable Administratif et Financier, Mbodj & Frères, Qtr Ronkh de Rosso, 77 403 66 55, 33 963 62 69

Natouga Mbodji, Secrétaire Général, Fédération des Périmètres Auto-gérés, 77 546 73 71, ntigadebtig@yahoo.fr

Daniel McRin, ingénieur agronome/coopérant volontaire, Union des Producteurs Agricoles/Développement International (Québec), appuyant la Fédération de Périmètres Autogérés, 78 444 9550, danielmcrin2727@hotmail.com

Babacar, Ndao, animateur /encadreur Cooperative de Kayi, 772776145

Matar, Ndao, Gerant /exportateur Sen/chinois, 773539588

Maquette, Ndiaye, Chargée de programme DCEF, 775530465

Mansoul Ndiaye, Contrôleur de Gestion, Vital S.A., 77 415 63 00, mansoul.ndiaye@vital.sn

Moustapha Ndiaye, Directeur Général, Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye (CCMN), 33 821 82 80, 77 638 29 70, ccmndiaye@yahoo.fr

Ousmane Ndiaye, Directeur National, Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base ASPRODEB, 77 644 72 62, 33 869 60 00, ousmane.ndiaye@asprodeb.org

Ndiaga Ndiaye, Chef Division Appui à la Professionalisation, Direction du Développement et de l'Appui aux Collectivités Locales, Société National d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), 33 938 22 00, 77 912 71 26, 70 563 13 12, ndiaye.ndiaga@gmail.com, saed@orange.sn

Ousmane, Ndione, Directeur / Coordonnateur du RNCPS, 775759115

Joseph, Ndong, Responsable Usine WAO, Kahone, 773461468

Aifa Ndoye Niane, Spécialiste agriculture, Banque mondiale, 77 543 50 08

Birama, Niang, Secrétaire Exécutif CNIA

Hamath, Niang, Producteur d'arachide

Madiop Niang, Président, Unions Hydraulique de Pont Gendarme (10 km à l'ouest de Ross Béthio), 77 542 60 35

Momath, Niang, Producteur d'arachide

Fatou Omar, Niass, GIPA/CCPA /Femmes transformatrices de Taiba Niassene

Ibrahima , Niass, Ancien Pdt CCPA, operateur semencier, 772511414

Ramata , Niass, GIPA/CCPA /Femmes transformatrices de Taiba Niassene, 772718260

Luyaku Loko Nsimpasi, Représentant du FIDA (Fonds International de Développement Agricole) au Sénégal, 33 859 67 57, 77 740 59 11, l.nsimpasi@ifad.org ;

Bocar Sagna, Analyste, Centre de Triage de Semences à Richard Toll, 77 534 92 12, bocar.sagna@yahoo.fr

Robert Sagna, ancien Ministre de l'Agriculture, ancien Maire de Ziguinchor, 77 638 87 97, rosagna@orange.sn

Mamadou Felix, Sagne, Chef DISEM, 776470506

Jo Anne Yeager Sallah, Principal Agricultural & Food Security Specialist, Engility (exécuteur du projet Naatal Mbay), (1) 703 664 6345, (1) 571 242 1755, jo.yeager@engilitycorp.com

Ibrahima Sall, Directeur Général, Coumba Nor Thiam (CNT) Thiagar à 5 km à l'ouest de Rosso, 77 639 11 87, 33 963 63 01, socntsuarl@yahoo.fr

Omar, Sall, FONGS

Milagros Jimenez Sánchez, Chargée de Programmes, Développement Economique et Secteur Productif, Agencia Española de la Cooperación Internacional para el Desarrollo, 33 849 07 82, milagros.jimenez@aacid.es

Oumar SANE Directeur de l'agriculture, MAER, tel. 77 740 94 53

Maodo, Sarr, Operateur semencier, OPS, Pdt Chambre de commerce Kaffrine, membre CESE, 776448860

Moustapha, Seck, Commerçant Marche Gare Gu Ndaw, Touba

Thierno, Seck, Ancien controleur Suneor, agriculteur, 775637179

Babacar Sembène, Directeur de l'Exploitation, Agence de Régulation des Marchés, Ministère eu Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME, 77 513 16 95, 33 869 16 22, papsembene@hotmail.com, agencederegulation@yahoo.fr

Moustapha , Sene, Directeur CAIT, 776387683

Amadou Souaré, Directeur Régional Zone Nord, Projet Naatal Mbay, antenne de St Louis, 33 961 67 18, 77 656 73 54, asouare@nmbaysn ;

Habib, Thiam, Exportateurs d'arachide, Pdt COPEGA, 775327900

Modou, Thiam, DG SEDAB / Pdt UNIS, 776440385

Mankar Thiaw, Gérant, GIE Ndawere (petite unite de transformation de riz), Ross Béthio, 77 956 77 36

Henriette T. Tine, Coordinatrice AFSTA, UNIS Dakar

Kevin Torck, Directeur Général, Terral (usine de riz à Ndiouk Bérès, St Louis), 76 477 05 11, kevin@durabilis.eu

Jean-Michel Voisard, Directeur, Projet Naatal Mbay/USAID, 33 869 77 30, 77 742 97 93, jmvoisard@nmbay.sn

Annexe 3 : Liste des participants au debriefing du 17 février 2016

Feuille de Présence

Débriefing phase de terrain étude PEA filière arachide et riz au Sénégal
Mercredi 17 février 2016 à la DUE Dakar

Prénom(s) et Nom	Fonction	Structure	Téléphone	Adresse E-mail
Doubrav Keba KANOUTE	Charge de programmes	DUE	77 637 05 04	bouravcan.kanoute@eeas.europa.eu
Adje Tou Ndiaye	Charge de programmes	DUE	77 608 54 63	ndiaye@eeas.europa.eu
Jonas Chapin	Stagiaire	DUE	78 19 10 531	Jonas.chapin@eeas.europa.eu
Simon Ganne	Charge de projet	AFS/Bakar	77 644 35 13	ganne@afd.fr
BRON B-RUE ITALIA ABARACAO FALL	SPÉCIALISÉ PRINCIPALE COORDONNANCE CHARGE DE PROGRAMMES	BM	78 12 21 611	brunb@worldbank.org
Milagros Jimenez Sanchez	Charge de programme	PSONFEN/NEFP	559-68.63	brunb@worldbank.org
SAVERIO FRAZOLI	CONSEILLER TECHNIQUE	AGRID	77 271 03 12	milagros.jimenez@afd.fr
Clara Litaud	Charge de projet	AGENCE ITALIENNE COOP. DEV	77 217 51 64	SAVERIO.FRAZOLI@ESTER.IT
Clara Schroot	Directrice de projet Economie	DUE	77 46 19 671	clara.litaud@eeas.europa.eu
GONZE N		DUE		Clara.Schroot@eeas.europa.eu
Patrick Reband	Charge de projet	DUE/NEFP	77 556 06 61	patrick.reband@eeas.europa.eu
Steev Lynn	Consultant	DUE	77 440 49 30	steev.lynne@eeas.europa.eu
Ibrahim HATHIE	Consultant	AETS	77 651 18 16	ihathie@gmail.com
Marc Bancey	Chef de Coop	DUE		marc.bancey@eeas.europa.eu

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de validation du 22 mars 2016

Feuille de présence /22-03-2016 Hotel Savana

Réunion de restitution PEA arachide et riz

NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	EMAIL
LYNN	Stev	Consultant Agronome	Président	77 440 49 30	stlths@sover.net
HATHE	Ibrahima	Coordonnateur Programme	Président	77 65 18 16	ihathie@gmail.com
DIOPE	Arona	RESOPP	Participant	77 65 89 11	resopp@sover.net
THIAM	Moussa	UNIS	Invité	77 64 40 38	thiam@unis.org
BERGOT	Aung	DUE	chef de Section	77 89 73 73	aung.bergot@ueas.org
NDIAYE	Ousmane	ASPRODES	Directeur General	77 64 42 62	ousmane.ndiaye@asprodab.org
KANOUTE	Soubor	DUE	Chargé de Réglement	77 63 70 54	boubor.kanoute@ueas.org
GONZE	NICOLAS	AVE			NICOLAS.GONZE@FEAS-EGU
FALL	Chiab Sadiou	ISRA	Participant	77 51 88 08	sadiou.fall@isra.sn
BLEVE	Branwyn	Banque Mondiale	Specialiste Sector Public	78 12 21 64	brwnyve@worldbank.org
SANDAO	Samba	DEI/MCOH	Adjoint DCS	77 64 09 90	sambao@hotmail.com

NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	EMAIL
SIMON	Anne	DUC	Attache	33883100	anne-simon@ceasec.org
Fell	Nelson	FNOPSIT	Président	78260000	modulub5@hotmai.com
HARINJ	Vincent	FAO	Rapporteur	777608877	vincent.maki@fo.org
KOUM	EL-HASSI BLOND	UNCA	Président	77593228	
DUSMANE	DIENE	DPV	chef de division	77586666	edienne16@yahoo.com
ALENTIN	ROGER	CAIT TOORNA	CAISZC	781074565	toorbalinda@hoar.com
DIALLO	YOUNISSA	ITA	Chercheur	775588821	ydiello@ita.sn
SARR	ANOU	CBR/ARHANE		773320583	haloussan.k@opm.sn
SAVE RIO	FRAZOLI	COOPERATION ITALIE NINE	CONSEILLER TECHNIQUE	772175164	saverio.frazeroli@gmail.com
IBRAHIME	RAMADAN	WAO	Coordinateur	776125528	ibrahime@wao.sn
MIBODJE	ALLOU	SAED	chef de bureau SAED	77511663	allobu@saed.sn
SEBENE	BALOGAR	ARN	Directeur Exploitation	771713169	sebene@arn.sn
DI FAU	ABOU BASSA	AEN	Président	77635563	abouba@ae.sn
NIANG	BIRAMA	CPY/ASE	Président	77517748	niang@cpy.sn
NAMEG	Agnès Johnson	Direction Agence de Services	Présidente	775414565	agnès.johnson@yahoof
NIOP	RANLAN	SOPEFITEK	NG	777642573	ranlan@sopefitek.sn

NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	EMAIL
NGOM	NDEYE DIBO	DAPSALMAER	Elcommissaire	776577373	nyeyengom@yabwto.fr
Timonez	Moussa	ACCID	Chercheur	77440392	mibgo.jimenez@accid.sn
DIÈYE	Fallou	Privatuse	Conseiller Spécial	777407893	dicye.fallon@yabwto.fr
LY	Oumar	SODAGE	Conseiller Société	77556253	oumar.ly@gmail.com
DIOF	Sabacou	Coop Cadiadienne	Conseiller Dev. Rural	773322084	tabacou.sabacou@yabwto.fr
Diaw	Aly	BINEPS	Pdt	776189058	bineps@yabwto.fr
FAYE	Ibrahima	DAPSALMAER	Rep. Statif	776339002	faye.ibrahima@yabwto.fr
Thierno	Charikh	FIDO	S & E	77440392	charikh.thierno@yabwto.fr

Annexe 5 : Termes de références spécifiques

Annex VII-b

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES
Analyse d'économie politique (PEA) des filières de l'arachide et du riz au Sénégal
CONTRAT'-CADRE BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°1 : développement rural et
sécurité alimentaire
EuropeAid/132633/C/SER/multi

1. INFORMATION GENERALES

1.1 L'arachide

Depuis son introduction au Sénégal au milieu du 19^{ème} siècle, l'arachide a vu sa production se développer et tirer l'économie nationale. Historiquement principal produit d'exportation agricole et principale source de revenu de la majorité des paysans sénégalais, l'arachide a été au centre de l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole dès l'indépendance. Cependant, suite aux sécheresses des années 70 et aux politiques de désengagement de l'Etat amorcées depuis les années 80, le poids du secteur a fortement baissé. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu la libéralisation de la filière à travers la privatisation de la SONACOS¹, devenue SUNEOR, et la privatisation de la production et de la commercialisation des semences. En 2011, les exportations de produits arachidières (huile, tourteau et arachide de bouche) ne représentaient plus que 4,8% de la valeur des exportations des produits agricoles du Sénégal. De la même manière les revenus tirés de la vente de l'arachide aux huileries industrielles ont connu une tendance baissière depuis les années 80 et ne représentaient plus sur la moyenne des années 1993-1999 que 6% du revenu des ménages sénégalais.

En 2014, avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) et le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le gouvernement s'est fixé l'objectif d'optimiser les performances de la filière arachidière afin d'atteindre une production de 1 million de tonnes dès 2017. Pour ce faire, les priorités seront la reconstitution du capital semencier, la subvention des intrants et du matériel agricole pour un coût global de 92 milliards de F CFA sur la période 2013-2017.

Parmi les problèmes de la filière, soulignés entre autre par un diagnostic de la chaîne de valeur finalisé par la Banque mondiale en 2015, on peut noter: une baisse de productivité et l'insuffisance de semences de qualité et de matériel agricole, une situation financière insoutenable au niveau de la SUNEOR et un secteur d'huilerie peu compétitif, des dysfonctionnements dans les subventions et la commercialisation de la production, et une interprofession à réorganiser. La filière est également marquée par une grande diversité d'acteurs: le gouvernement, les organisations de producteurs, des institutions financières, les industriels, le Comité National de l'Interprofession Arachidière, les autorités traditionnelles et religieuses, les partenaires techniques et financiers, les ONG et le secteur privé qui intervient notamment dans la fourniture d'intrants, de matériel agricole et le transport.

Malgré la crise que traverse le secteur, les superficies cultivées restent supérieures à 500 000 hectares et près de 7 agriculteurs sur 10 continuent à produire de l'arachide. La filière arachide continue donc d'avoir un poids sociologique, économique et politique important; ce qui explique que l'Etat reste présent dans sa gouvernance comme le montre la récente décision du gouvernement de reprendre temporairement le contrôle de SUNEOR en vue d'une nouvelle privatisation.

1.2 Le riz

Le Sénégal est actuellement, avec une consommation de riz de 90 kg par habitant, l'un des plus gros consommateurs de riz de l'Afrique de l'Ouest. La riziculture Sénégalaise fait vivre directement entre 200 000 et 300 000 ménages, soit au moins 1,5 millions de personnes.

¹ Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

La production nationale de riz ne permet cependant de couvrir qu'environ 25% de la demande nationale de riz, le reste étant importé et contribue à 16% du déficit de la balance commerciale (2013). Cette dépendance de l'extérieur pour une denrée alimentaire de base aussi stratégique demeure depuis les années 2000 une préoccupation majeure des gouvernements successifs.

L'objectif d'autosuffisance en riz a été initié par le gouvernement du président Wade depuis la hausse des prix des denrées alimentaire en 2008 avec le programme national d'autosuffisance en riz (PNAR). Cet objectif a été repris par le gouvernement du président Sall et constitue un projet phare du PSE. L'objectif est une autosuffisance dès 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy. Avec une production de riz paddy en 2014 de 560 000 tonnes, l'objectif de 1 600 000 tonnes en 2017 est très ambitieux. Au niveau financier, il faut souligner également l'importance du budget prévu pour l'autosuffisance en riz: 425 milliards de FCFA soit $\frac{3}{4}$ du budget total du PRACAS pour la période 2014-2017.

De nombreux acteurs sont impliqués dans la filière riz. Il y a le gouvernement et en particulier le ministère de l'agriculture et les agences parapubliques (SAED, ISRA, SODAGRI, ANCAR, etc), le comité interprofessionnel du riz (CIRIZ), l'interprofession, les organisations de producteurs, les riziers, les institutions financières, le secteur privé, les fournisseurs d'équipement et d'intrants, les organisations de producteurs et les autorités traditionnelles et religieuses. Il faut également noter que de nombreux partenaires et ONG soutiennent à différents niveaux la filière.

Socialement, une baisse du prix du riz du fait d'une plus grande productivité nationale serait une aubaine pour un président élu sur la base de promesses de vie moins chère. De bons résultats dans la filière riz, y compris la création d'emplois pour les jeunes, auraient certainement des retombées politiques sur la campagne présidentielle de 2017.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

➤ Objectifs généraux

Améliorer la compréhension du pays afin d'appuyer le dialogue sectoriel et les interventions actuelles et futures de l'UE et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans les filières de l'arachide et du riz.

➤ Objectif(s) particulier(s)

- Apporter une compréhension actualisée des enjeux politico-économiques des filières de l'arachide et du riz et des opportunités de changement au niveau national et local;
- Alimenter le dialogue de l'UE et des PTFs avec les acteurs sénégalais autour des politiques publiques afin d'accroître l'efficacité de l'aide extérieure;
- Identifier des actions futures de coopération au développement, y compris dans le cadre de la programmation conjointe européenne qui est en cours de préparation;
- Identifier les risques pouvant affecter les actions de la coopération au développement et servir de base à un cadre de gestion des risques;
- Servir d'outil de référence pour le dialogue des PTF.

➤ Services demandés

L'analyse PEA devra couvrir les aspects suivants:

- Facteurs structurels: La distribution du pouvoir et la compétition politico-économique, les relations entre les acteurs clefs de chaque filière, les ressources stratégiques d'intérêt pour les acteurs, les influences historiques, les sources actuelles et futures de revenus;

- Contexte politico-économique vecteur de changement: identification des motivations/opportunités des acteurs clefs de chaque filière à conduire ou non le changement. En ce qui concerne la filière arachide, il convient de noter que le gouvernement a annoncé récemment son intention de reprendre le contrôle de la SUNEOR de façon temporaire en vue d'une reprivatisation avec un autre partenaire;
- Implications pour l'UE et les PTF en termes de dialogue sectoriel et de coopération au développement: identification des leviers pour l'UE et des PTFs qui pourraient favoriser un changement positif sur le court et moyen terme dans la performance de chaque filière, y compris son impact sur les populations les plus vulnérables.

Les étapes pour la préparation du PEA sont:

1. Briefing avec la Délégation de l'UE pour clarifier et s'accorder sur la méthodologie et les résultats à atteindre;
2. Revue de la documentation disponible;
3. Rencontre avec les PTF impliqués dans les filières arachide et riz (USAID, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, FAO, coopérations espagnole, canadienne et japonaise, etc);
4. Identification des acteurs clés des filières et affinement des questions/thèmes à couvrir;
5. Rencontres avec les acteurs clés de chaque filière (gouvernement, agences para-publiques, secteur privé, interprofessions et catégories socioprofessionnelles de chaque interprofession, etc) au niveau central et local;
6. Analyser les opportunités de changement et d'amélioration de chacune des filières et ébaucher des recommandations opérationnelles à l'attention de l'UE et des PTF pour leur soutien à ces filières;
7. Organiser un atelier de restitution et de validation avec l'UE, les PTF et les ministères clés concernés. Les frais d'organisation de l'atelier seront pris en charge par l'UE et ne seront donc pas inclus dans l'offre du soumissionnaire;
8. Sur base des conclusions de l'atelier de restitution et de validation, préparer un rapport structuré et concis du PEA (maximum 30 pages avec un résumé exécutif).

➤ Résultats à atteindre

- Une PEA avec un volet arachide et un volet riz, couvrant les questions spécifiées dans les parties "services demandés" et "résultats à atteindre", est disponible;
- des outils et "argumentaires convaincants", pour le dialogue avec le gouvernement, les organes représentatifs et les autres composantes clefs de la société (y compris secteur privé et société civile), sont identifiés;
- des recommandations opérationnelles sont formulées pour la mise en œuvre, la programmation et la définition de la coopération au développement.

➤ Langue du contrat spécifique : Français.

➤ Sous traitance : non autorisée.

3. PROFIL DES EXPERTS ou EXPERTISE DEMANDÉE

➤ Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert ou par catégorie
Une équipe de 2 experts de catégorie I sera mobilisée, pendant toute la durée de la prestation, pour la bonne conduite du PEA. A deux les experts combineront à la fois une expérience internationale et une très bonne connaissance du contexte sénégalais. Le soumissionnaire précisera le Chef de mission dans son offre. Les experts presteront chacun un maximum de 28 jours selon la répartition indicative suivante :

- 19 jours au Sénégal;

- 09 jours sur le lieu de résidence pour la préparation des rapports et l'intégration des commentaires.

➤ Profil par expert ou expertise demandée:

- catégorie I avec une expérience professionnelle minimale de 12 ans pour chaque expert;
- formation : Diplôme universitaire en agronomie, économie, études de développement, sciences politiques, sciences juridiques ou équivalent
- expérience : minimum 10 ans d'analyse stratégique et d'évaluation de politiques publiques (pour chaque expert) idéalement dans le secteur agricole et une expérience dans la conduite de PEA en Afrique. Excellentes compétences de communication, capable d'aborder des sujets sensibles avec tact et diplomatie, très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction. Connaissance approfondie du contexte politique, économique et social sénégalais et idéalement du secteur de l'agriculture. Au moins l'un des experts doit avoir conduit 2 PEA.
- connaissances linguistiques: excellente maîtrise du français

- La présence des experts est requise pour le briefing, le débriefing, l'atelier de restitution et toutes les réunions organisées dans le cadre de la mission.

4. LIEU ET DUREE

- Période de démarrage : 25 janvier 2016
- Echéance ou durée prévue : 3 mois à compter du démarrage
- Calendrier comprenant la période de notification pour la mise en place de l'équipe comme prévu par l'art 16.4 a)

Echéance	Nombre de jours prestés	Activité/produit
08/01/2016	0	Notification pour mise en place de l'équipe
25/01/2016 au 12/02/2015	15	Briefing avec la DUE et Rencontres avec les parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers, secteur privé, interprofessions, etc.)
12/02/2015		Débriefing 1 ^{ère} phase avec la DUE et retour sur le lieu de résidence
15/02/2016 au 19/02/2016	05	Préparation du rapport intermédiaire
19/02/2016		Soumission du rapport intermédiaire à la DUE
08/03/2016		Transmission des commentaires de la DUE sur le rapport intermédiaire
09/03/2016	01	Intégration des commentaires
15/03/2016	01	Atelier de restitution en présence des Consultants
16/03/2016 au 18/03/2016	03	Réunions complémentaires par rapport aux commentaires de l'atelier de restitution et démarrage de la préparation du rapport provisoire
18/03/2016		Débriefing de la 2 ^{ème} phase avec la DUE et Retour sur le lieu de résidence
21/03/2016 au 22/03/2016	02	Finalisation du rapport provisoire et transmission à la DUE
05/04/2016	01	Intégration des éventuels commentaires de la DUE et transmission du rapport final pour approbation
Total	28	

- Lieu(x) de la prestation: Dakar, delta du fleuve Sénégal et bassin arachidier. Les experts presteront chacun un maximum de 28 jours selon la répartition indicative suivante :

- 19 jours au Sénégal;
- 09 jours sur le lieu de résidence pour la préparation des rapports et l'intégration des commentaires.

5. RAPPORTS

- Contenu : Cf. "services demandés" et "résultats à atteindre"
- Langue : français
- Calendrier de remise du rapport et des observations : Cf. calendrier de la prestation
- Nombre d'exemplaires du rapport : 10 et une version électronique.

6. DEPENSES ACCESSOIRES

Autres dépenses accessoires (si applicable) : les trajets locaux.

Les dépenses dans le cadre du contrat sont exonérées de taxes conformément aux dispositions de l'article 31 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou.

Chaque soumissionnaire est invité à présenter une méthodologie succincte et un chronogramme dans son offre.

7. SUIVI ET EVALUATION

- Définition d'indicateurs : Les rapports prévus constituent les indicateurs du présent projet.